

PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE



CONSEIL MUNICIPAL Séance du jeudi 10 juin 2021 - 18 h 30

L'an deux mille vingt et un, le dix juin, le Conseil Municipal de la commune de Fonsorbes s'est réuni, au nombre prescrit par la loi et après convocation légale, dans la salle du Trépapé, sous la présidence de Mme SIMÉON Françoise, Maire. Mme la Maire ouvre la séance à 18 h 33 et procède à l'appel nominatif des Elus.

PRÉSENTS	Mmes BOBO, BRUN, CALVO, DE COUX, GOSSELIN, LACOSTE, LE PRIOL, MARNAC, RICHARD, ROUER, SIMÉON, STÉMER, VITET et VOISIN MM. BAË, BARBA, BATAILLE, BRIANTAIS, CANILLO, FÉDOU, FRANCHINA, GAUTHIER, LOUZON, MAILHÉ, PILET, RIVIER et SÉVERAC
PROCURATIONS	Mme BEAUFORT a donné procuration à Mme STÉMER M. BONNET a donné procuration à Mme BOBO M. CHOUARD a donné procuration à M. BRIANTAIS M. LERAT a donné procuration à M. CANILLO Mme RIPOLL a donné procuration à Mme DE COUX
ABSENT(E)S	Mme VALENTI
PRÉSIDENT	Mme SIMÉON Françoise, Maire
SECRÉTAIRE	M. CANILLO Gilbert
ORDRE DU JOUR	<ol style="list-style-type: none"> 1 - Désignation du secrétaire de séance 2 - Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 5 mai 2021 3 - Rentrée scolaire 2021 4 - Demande de subventions auprès du Conseil Départemental de la Haute-Garonne et de la Caisse d'Allocations Familiales – projet de Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS) 2021-2022 5 - Budget principal "commune" - souscription d'un emprunt pour financer les investissements du budget communal 2021 6 - Rapport relatif aux actions de développement social urbain au cours de l'exercice 2020 et conditions de leurs financements – Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) 7 - Modification de la délégation du Conseil Municipal au Maire 8 - Marché public de travaux – réalisation d'un cheminement piéton et de plantations dans le Parc des Lavois – avenant n° 1 9 - Forfait mobilités durables 10 - Création de postes contractuels 11 - Création de postes pour avancements de grades et augmentation de la durée de travail 12 - Fermeture de postes 13 - Association Avenir Fonsorbais Volley-Ball – demande d'une subvention de projet "volley pour tous" 14 - Modification du règlement intérieur de la Police Municipale de Fonsorbes 15 - Le Muretain Agglo – informations diverses 16 - Questions orales posées par les divers groupes 17 - Informations diverses

Convocation :	Nombre de membres :
date : 3 juin 2021	du Conseil Municipal : 33
envoi : 4 juin 2021	en exercice : 33
affichage : 4 juin 2021	présents : 27
	votants : 32

Mme la Maire : M. CHOUARD devrait arriver en cours de Conseil car il participe à une commission voirie du Muretain Agglo.

La séance est organisée de la même façon que précédemment, sauf qu'il y a du nouveau, nous pouvons dorénavant accueillir du public, c'est plutôt une bonne nouvelle. La retransmission Youtube fonctionne comme elle a fonctionné sur les séances précédentes ; il est fort probable que nous la gardions dorénavant puisque nous avons pris cette habitude-là. Nous continuerons à diffuser les Conseils Municipaux ultérieurs de la sorte, même lorsque nous reviendrons dans la salle du Conseil Municipal, si tant est que cela soit

possible, mais il n'y a pas de raison pour que ce ne le soit pas.

Questions orales posées par les divers groupes

Le groupe "Fonsorbes l'Humain d'Abord"

1. Circulation liée aux travaux de la route de Tarbes
2. Élections départementales

Le groupe " Fonsorbes Vert l'Avenir"

1. Entretien des espaces verts
2. Évolution de la Zone Pistoulet

1 - DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Mme la Maire : c'est au tour du groupe "Fonsorbes Citoyenneté" qui propose M. CANILLO comme secrétaire de séance. Ce dernier accepte.

Mme la Maire propose au Conseil Municipal de désigner M. CANILLO Gilbert, du groupe Majoritaire, en qualité de secrétaire de séance.

VOTE	Pour :	32
	Contre :	0
	Abstention :	0

2 - APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 MAI 2021

Mme la Maire : avez-vous des remarques sur le procès-verbal de la séance du 5 mai 2021 ?

Aucune observation n'étant apportée, Mme la Maire procède au vote du procès-verbal de la séance du 5 mai 2021.

VOTE	Pour :	32
	Contre :	0
	Refus de vote :	0
	Abstentions :	0

3 - RENTRÉE SCOLAIRE 2021

Mme Lacoste, Adjointe déléguée au secteur "solidarités et prévention, jeunesse et scolaire" : ce sont bien entendu des chiffres qui évoluent pratiquement tous les jours :

Effectifs rentrée 2021

EFFECTIFS GLOBAUX	RENTRÉE 2020	EFFECTIFS PRÉVISIONNELS RENTRÉE 2021
Sur la commune	1 450	1 424
En maternelle	489	466
En élémentaire	961	958

Effectifs par école

ÉCOLES	EFFECTIFS 2020	EFFECTIFS PRÉVISIONNELS RENTRÉE 2021
Maternelle Béouzo	173	158
Elémentaire Béouzo	338	347
Maternelle Cantelauze	123	112
Elémentaire Cantelauze	257	259
Maternelle Trépadé	193	196
Elémentaire Trépadé	366	352

Prévisionnel des naissances pour l'année prochaine : 125

33 des enfants recensés pour la rentrée 2021 ne seront pas scolarisés sur la commune (principalement suite à un déménagement) ; 16 de ces enfants étaient pré-affectés à la maternelle du Trépadé.

Les naissances recensées pour la rentrée de 2022 sont de 140, dont 69 pour le Trépadé, soit 10 enfants de plus que cette année.

Nous faisons des prévisionnels, certes, pour la rentrée de septembre, mais pour les années suivantes aussi.

INSCRIPTIONS/RADIATIONS	ANNÉE SCOLAIRE 2019/2020	ANNÉE SCOLAIRE 2020/2021
Les inscriptions au cours de l'année scolaire	24	29
Les radiations au cours de l'année scolaire	24	30

Mme la Maire : ce que nous pouvons dire globalement à l'analyse de ces chiffres, c'est que nous constatons une baisse sur les écoles maternelles depuis plusieurs années, ce n'est pas spécifique à Fonsorbes ; je pense que c'est lié à la baisse du taux de natalité. Cela confirme aussi à Fonsorbes l'augmentation de l'âge moyen. Quand nous regardons l'évolution de l'INSEE, nous voyons que la population vieillit ; tout est relatif, un léger vieillissement. L'intérêt quand même, c'est que nous ne fermons pas de classes, parce que cela aurait pu être le risque, notamment sur l'école maternelle du Trépadé, et nous avons de la marge sur toutes les écoles. C'est donc rassurant, nous avons des effectifs stables, en légère baisse, globalement stables depuis maintenant une dizaine d'années, nous tournons autour de 1 450 élèves ; la population scolaire évolue relativement peu.

M. Pilet, du groupe "Fonsorbes l'Humain d'Abord" : excusez-moi. Est-il possible de monter le son pour la retransmission ? On nous signale qu'il est faible. Merci.

Mme la Maire : on nous a briffés en nous demandant de ne pas trop nous approcher des micros et de ne pas parler trop fort à cause de la salle. Nous pouvons essayer de parler plus fort ou de monter le son.

M. Pilet : c'est de monter le son.

Mme la Maire : d'accord.

M. Pilet : merci.

Mme la Maire : les commentaires qui devaient être faits sur les effectifs scolaires l'ont été. Avez-vous des questions ?

M. Pilet : nous les avons évoqués en commission scolaire, il n'y a donc pas de question particulière. Nous aurons les tableaux lorsqu'il y aura les effectifs définitifs, comme d'habitude.

M. Mailhé, du groupe "Fonsorbes Vert l'Avenir" : je vais répéter ce qu'a dit Jean-Claude PILET, nous aurons les tableaux définitifs en Conseil Municipal.

Sortie de M. BARBA Jean-Luc

Nombre de membres	Présents : 26	Votants : 31
-------------------	---------------	--------------

Parce que j'ai essayé de retrouver les chiffres annoncés par Mme LACOSTE sur le compte-rendu de la commission scolaire, mais ils n'y sont pas. C'est vrai qu'en Conseil Municipal, avoir le compte-rendu à l'oral n'est pas évident parce que, même en prenant des notes, nous ne pouvons pas suivre et analyser tout de suite.

4 - DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRÈS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA HAUTE-GARONNE ET DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES - PROJET DE CONTRAT LOCAL D'ACCOMPAGNEMENT A LA SCOLARITÉ (CLAS) 2021-2022 (délibération n° 2021-075)

Mme Lacoste : les objectifs du projet de Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS) 2021-2022 de Fonsorbes sont les suivants :

- Accompagner les enfants et les jeunes dans la construction de leur parcours scolaire
- Accompagner et soutenir les parents dans le suivi et la compréhension des besoins des enfants
- Continuer à développer les liens avec les différents acteurs de l'Éducation Nationale
- Intégrer la dimension du dispositif CLAS dans le projet éducatif de territoire

En plus des actions quotidiennes de 16h30 à 18h00, des activités sont menées avec un déplacement sur les sites de la communes (médiathèque, ludothèque, centre social) et des sorties culturelles sont proposées (musée, visite de Toulouse, ...).

Le projet concerne les établissements scolaires suivants :

- l'école élémentaire du Trépadé
- l'école élémentaire de la Béouzo
- l'école élémentaire de Cantelauze
- le collège de Cantelauze

Aussi, il est proposé de solliciter les subventions pour le Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité 2021-2022 auprès du Conseil Départemental de la Haute-Garonne et de la Caisse d'Allocations Familiales.

Le total des dépenses pour ces actions est de 69 560,00 €. La subvention espérée de la CAF est de 11 000,00 €, et celle du Conseil Départemental de la Haute-Garonne pour l'action au collège de Cantelauze est de 1 920,00 €.

C'est un sujet que nous avons abordé également en commission scolaire. M. RABAUD, référent sur le CLAS, était présent et a pu répondre aux questions des membres de la commission.

Mme la Maire propose au Conseil Municipal de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental et de la Caisse d'Allocations Familiales dans le cadre du CLAS au titre de l'année 2021-2022.

VOTE	Pour :	31
	Contre :	0
	Abstention :	0
	Ne participe pas au vote :	1 (M. Barba)

5 - BUDGET PRINCIPAL "COMMUNE" - SOUSCRIPTION D'UN EMPRUNT POUR FINANCER LES INVESTISSEMENTS DU BUDGET COMMUNAL 2021 (délibération n° 2021-076)

Mme De Coux, Adjointe déléguée aux finances : le budget principal communal de 2021 prévoit la souscription d'un emprunt de 1 000 000 € afin de financer les investissements inscrits au budget.

Pour ce faire, une consultation a été lancée auprès de six organismes.

Le tableau récapitulatif des offres était annexé à la convocation du Conseil Municipal.

Après analyse des offres, il est proposé de recourir à cet emprunt auprès du Crédit Agricole dans les conditions suivantes :

- Montant de l'emprunt : 1 000 000 €
- Durée : 15 ans
- Périodicité : trimestrielle
- Amortissement du capital : constant
- Taux d'intérêt annuel : taux fixe de 0,77 %
- Frais de dossier : 1 000 €
- Parts sociales : néant
- Déblocage des fonds : 4 mois maximum après la date d'édition du contrat

Avez-vous des questions ?

M. Fédou, du groupe "Fonsorbes Vert l'Avenir" : ce prêt est consenti, selon ce qui nous a été dit en commission finances, principalement pour le gymnase de Cantelauze.

Mme De Coux : il est fléché sur trois projets : le gymnase de Cantelauze, la construction du terrain synthétique des Boulbènes et les sols de l'école du Trépadé. Il faut effectivement ...

M. Fédou : ... parce que nous avons vu effectivement le gymnase de Cantelauze sur la commission finances ; et sur le gymnase de Cantelauze, il restait à financer 450 000 € environ de restes à charge. C'était pour cela la question.

Mme De Coux : c'est pour cela qu'effectivement nous le fléchons sur d'autres investissements de 2021.

M. Fédou : d'accord.

Retour de M. BARBA Jean-Luc

Nombre de membres	Présents : 27	Votants : 32
-------------------	---------------	--------------

M. Mailhé : ma question est de savoir qu'elle est la capacité d'endettement de la commune. Nous pouvons aller jusqu'où ?

Mme De Coux : la capacité de désendettement ...

M. Mailhé : ... la capacité d'endettement et de désendettement. Jusqu'où pouvons-nous aller en endettement ? Et après, dans l'avenir, de désendettement. Parce que nous nous basons toujours sur cette

capacité de désendettement, mais là, nous allons la faire bouger de fait. Et si vous prévoyez encore 1 000 000 € d'euros sur 2022, 2023, est-ce que nous avons travaillé sur une prospective de cette capacité de désendettement ? Et, est-ce que nous n'allons pas atteindre notre capacité maximale d'endettement ?

Mme De Coux : le PPF (Plan Pluriannuel de Fonctionnement) et le PPI (Plan Pluriannuel d'Investissement) seront présentés au Conseil Municipal du 1^{er} juillet. Et, bien-entendu, nous avons fait des simulations et nous avons travaillé pour vérifier que ces emprunts de 1 000 000 € prévus sur les trois ans à venir ne vont pas mettre la commune en difficultés. La capacité de désendettement de la commune reste très largement en dessous de la moyenne nationale puisqu'elle ne dépasse pas, dans les simulations, quatre ans, sachant que la moyenne est à cinq ans et que le seuil à ne pas dépasser est a priori de huit ans. Donc, nous investissons en tenant compte effectivement des possibilités financières de la commune de manière à ne pas la mettre en difficultés comme cela a été le cas il y a quelques années.

M. Mailhé : est-ce que l'intervention du remboursement de la route de Tarbes sur 2022 ne vas pas aussi nous poser un problème derrière ?

Mme De Coux : tout ceci sera présenté en commission finances le 23 juin. Vous aurez une présentation assez complète des investissements prévus sur le mandat, avec une simulation qui permet de voir que la commune est capable de financer ces investissements, avec un certain nombre d'hypothèses faites au départ, qui seront présentées et qui semblent tout à fait réalistes au jour d'aujourd'hui. Après, bien-entendu, dans les années qui viennent, la situation évoluera et il faudra ajuster en fonction de l'évolution de la situation. Mais, les hypothèses faites au jour d'aujourd'hui, dans la situation qui est celle d'aujourd'hui, permettent de se projeter et de faire un PPI qui pourra être financé sur le mandat. Tout cela sera présenté en commission finances le 23 juin et en Conseil Municipal le 1^{er} juillet.

Mme la Maire : vous pourrez constater le fait que les emprunts auxquels vous faites référence ne mettent en aucun cas en danger la situation financière que connaît la commune aujourd'hui, d'autant que de gros emprunts tombent en 2024. Vous pourrez le constater à l'occasion de la présentation qui vous sera faite du Plan Pluriannuel de Fonctionnement. Nous sommes très vigilants là-dessus. La commune a été suffisamment endettée auparavant pour que nous ne retombions pas dans cette situation-là.

M. Mailhé : c'est dur d'arrêter de le répéter en permanence ? ...

Mme la Maire : ... nous avons retenu la leçon de ce qu'il s'est passé précédemment, M. MAILHÉ ...

M. Mailhé : ... vous y étiez aussi, donc c'est très dur d'arrêter ? ...

Mme la Maire : ... je n'en parle pas pour vous, vous n'étiez pas là. Par contre, la responsabilité de la Majorité qui était là avant nous ...

M. Mailhé : ... à la fin du mandat, il y aura douze ans que vous allez encore répéter que c'est l'ancienne Majorité qui a ...

Mme la Maire : ... parce que nous avons tiré les leçons de ce qu'il s'était passé, nous n'avons pas envie de le reproduire, M MAILHÉ ...

M. Mailhé : ... l'ancienne Majorité a fait le lycée ...

Mme la Maire : ... il est important de le dire ...

M. Mailhé : ... l'ancienne Majorité a fait ...

Mme la Maire : ... vous seriez à notre place, M. MAILHÉ, vous auriez sorti la commune de la situation financière délétère dans laquelle elle était, je pense que vous le répéteriez parce que c'est tout à l'honneur de Fonsorbes Citoyenneté, quoi que vous en pensiez ...

M. Mailhé : ... c'est dur de penser avenir, c'est dur d'arrêter de regarder le passé, c'est dur ?

Mme la Maire propose au Conseil Municipal de souscrire un emprunt de 1 000 000 € auprès de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Toulouse 31 pour financer les investissements 2021.

VOTE	Pour :	32
	Contre :	0
	Abstention :	0

6 - RAPPORT RELATIF AUX ACTIONS DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL URBAIN AU COURS DE L'EXERCICE 2020 ET CONDITIONS DE LEURS FINANCEMENTS - DOTATION DE SOLIDARITÉ URBAINE (DSU) (délibération n° 2021-077)

Mme De Coux : conformément à l'article L 1111-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, modifié par l'article 80 de la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019, le Maire d'une commune ayant bénéficié au cours de l'exercice précédent de la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale (D.S.U.C.S.) présente au Conseil Municipal, avant la fin du deuxième trimestre qui suit la clôture de cet exercice, un rapport relatif aux actions de développement social urbain entreprises au cours de cet exercice et les conditions de leurs financements.

La D.S.U.C.S. a pour objet de contribuer à l'amélioration des conditions de vie dans les communes urbaines. Le montant perçu pour l'exercice 2020 est de 1 852 015 €.

Les différents montants par classifications sont :

- les actions d'équipement : 1 814 627 € ; net pour la ville : 1 146 366 €
- les actions d'accompagnement social : 3 730 831 € ; net pour la ville : 3 709 324 €

Le rapport était annexé à la convocation du Conseil et présenté à la dernière commission finances.

Il est donc proposé d'approuver ce rapport. Avez-vous des questions ?

ACTIONS D'ÉQUIPEMENTS

- Restructuration des cuisines satellites du groupe scolaire du Trépadé et extension de l'ALAE élémentaire :

Dépenses	Financement	
1 211 195,47 €	Subvention du Département :	187 476,18 €
	Subvention de l'Etat :	143 733,00 €
	Subvention du Muretain Agglo :	39 380,56 €
	FCTVA :	198 684,50 €
	Commune :	641 921,23 €

- Extension du gymnase de Cantelauze :

Dépenses	Financement	
116 222,65 €	FCTVA :	19 065,16 €
	Commune :	97 157,49 €

- Acquisitions d'équipements pour les services techniques et sportifs :

Dépenses	Financement	
289 082,10 €	FCTVA :	47 421,03 €
	Commune :	241 661,07 €

- Mobilier des écoles et mobilier urbain :

Dépenses	Financement	
42 570,28 €	FCTVA :	6 983,23 €
	Commune :	35 587,05 €

- Aménagement des Ecoles du Trépadé, de la Béouzo et de Cantelauze :

Dépenses	Financement	
49 435,46 €	FCTVA :	8 109,39 €
	Commune :	41 326,07 €

- Aménagement d'un cheminement piétonnier sur les berges du Riouvouet :

Dépenses	Financement	
106 122,00 €	FCTVA :	17 408,25 €
	Commune :	88 713,75 €

ACTIONS D'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

Actions sociales

Subvention au CCAS : 320 000,00 €

Maison Point Ecoute des Jeunes et des Familles : prévention de la délinquance / animation

Rémunérations : 161 958,55 €

Total commune : 161 958,55 €

Projet éducatif territorial**Activités péri et extra scolaires**

Accueil de Loisirs Associé aux Ecoles (ALAE), Centre de Loisirs Associé au Collège (CLAC), Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH), Centre d'Animation Jeunes et Accueil Jeunes Majeurs.

La part des dépenses prise en charge est de : 1 263 590,96 €

Action éducative

- Accompagnement scolaire

Dépenses		Financement	
Charges Mairie	65 682,00 €	CAF	10 252,00 €
		Département	2 400,00 €
		Commune	53 030,00 €

- Restauration scolaire

La part des dépenses de restauration scolaire prise en charge est de : 806 347 €

- ATSEM

La part des dépenses des ATSEM prise en charge est de : 470 884 €

Action sur la petite enfance

La part des dépenses de la petite enfance prise en charge est de : 459 936 €

Sports / culture

Subventions aux associations à vocation culturelle, sportive, sociale, scolaires et de loisirs : 142 551,00 €

Animations culturelles

Dépenses	Financement
15 722,44 €	Entrée spectacle 4 805,00 €
	Commune : 10 917,44 €

Achat fonds de livres, CD, DVD et jeux de la Médiathèque et de la Ludothèque

Dépenses	Financement
24 159,47 €	Adhésions 4 050,00 €
	Commune : 20 109,47 €

Non compris les frais de fonctionnement de la Médiathèque et de la Ludothèque

RÉCAPITULATIF

	Dépenses	Subventions	FCTVA	Participations familles - adhésions - entrée spectacle	Commune
EQUIPEMENTS					
Restructuration des cuisines satellites du groupe scolaire du Trépadé et extension de l'ALAE élémentaire	1 211 195,47	370 589,74	198 684,50		641 921,23
Extension du gymnase de Cantelauze	116 222,65		19 065,16		97 157,49
Acquisitions d'équipements pour les services techniques et sportifs	289 082,10		47 421,03		241 661,07
Mobilier des écoles et mobilier urbain	42 570,28		6 983,23		35 587,05
Aménagement des écoles du Trépadé, de la Béouzo et de Cantelauze	49 435,46		8 109,39		41 326,07
Aménagement d'un cheminement piétonnier sur les berges du Riouvouet	106 122,00		17 408,25		88 713,75
Sous total actions d'équipements	1 814 627,96	370 589,74	297 671,56	0,00	1 146 366,66
ACTIONS D'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL					
Subvention CCAS	320 000,00				320 000,00
Point Ecoutes Jeunes	161 958,55				161 958,55
Projet Educatif Local	1 263 590,96				1 263 590,96
Accompagnement scolaire	65 682,00	12 652,00			53 030,00
Restauration scolaire	806 347,00				806 347,00
ATSEM	470 884,00				470 884,00
Petite enfance	459 936,00				459 936,00
Subvention aux associations	142 551,00				142 551,00
Animations culturelles	15 722,44			4 805,00	10 917,44
Achat fonds de livres, CD, DVD et jeux Médiathèque et Ludothèque	24 159,47			4 050,00	20 109,47
Sous total actions d'accompagnement social	3 730 831,42	12 652,00	0,00	8 855,00	3 709 324,42
TOTAL	5 545 459,38	383 241,74	297 671,56	8 855,00	4 855 691,08

M. Pilet : je pense que nous avons fait le tour en commission finances, il n'y a donc pas besoin d'y revenir dessus.

Mme la Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le rapport relatif aux actions de Développement Social Urbain entreprises au cours de l'exercice 2020 et les conditions de leurs financements tels que détaillés ci-dessus.

VOTE		
Pour :		32
Contre :		0
Abstention :		0

7 - MODIFICATION DE LA DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE (délibération n° 2021-078)

Mme la Maire : ce point a été abordé lors de la séance du Conseil Municipal du 26 mai ; il avait été également discuté entre les Présidents de groupes.

Une procédure relative à la passation des avenants a été examinée par les Présidents de groupe le 28 avril et par les membres de la commission d'appel d'offres le 18 mai 2021. Cette procédure permettrait d'être réactif pour la validation des avenants afin de ne pas bloquer les chantiers et elle prévoit d'associer les membres de la commission d'appel d'offres lors de la conclusion des avenants.

La fiche de procédure était jointe en annexe de la convocation, il n'est pas nécessaire qu'un vote porte sur celle-ci. Cette fiche a été modifiée pour prendre en compte certaines observations formulées lors de la séance du Conseil Municipal du 26 mai, notamment expliciter la procédure en cas de travaux urgents. Elle a été adressée aux membres de la commission d'appel d'offres.

La mise en place de cette procédure nécessite la modification de la partie relative aux marchés publics concernant la délégation du Conseil Municipal à Mme la Maire.

Par délibération du 5 juillet 2020, la délégation de certaines actions du Conseil Municipal au Maire a été approuvée. Cette délibération avait été modifiée par celle du 3 septembre 2020. Ce que nous souhaitons donc modifier, c'est le point n° 3. Sa rédaction, si vous êtes d'accord, serait :

"... autorise le Maire de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur ou égal à 60 000 € HT, ainsi que toute décision concernant les avenants aux marchés publics et accords-cadres, lorsque les crédits sont inscrits au budget".

Avez-vous des remarques ?

M. Pilet : oui, une première remarque d'ordre général : nous voyons que tous les points abordés ont pu être travaillés en commission, avec une prise en compte des différentes remarques de tous les groupes, ce qui nous permet de nous retrouver en Conseil avec un accord. Je tenais à le souligner et montrer aussi que le fonctionnement peut être pérennisé de cette façon. Je pense que nous allons tous nous y retrouver, que nous nous y retrouvons tous.

Ce point sur la modification de la délégation attribuée à Mme la Maire, qu'il faut adopter, l'illustre aussi puisqu'il y a eu des allers et retours et que vous avez déplacé ce point que nous revoyons aujourd'hui pour que nous puissions retravailler les choses. Je voulais donc là aussi le souligner.

Ceci dit, puisque nous avons continué à y réfléchir, nous avons deux ou trois remarques à rajouter. Le dispositif mis en place, avec la procédure et la modification de la délégation, va permettre sûrement une meilleure efficacité de la gestion des chantiers, etc. Mais, nous nous posons la question du contrôle que nous pouvons avoir en tant que groupes Minoritaires. Donc, il faudra bien veiller à ce que dans les fiches de procédure soit mentionné que la commission doit être avertie. Nous nous disions que ce serait bien qu'elle soit avertie, en plus du mail, par un SMS, parce que souvent des mails passent dans les SPAMS, de façon à ce que les groupes Minoritaires puissent jouer leur rôle. A la relecture, nous nous disions que le contrôle des groupes Minoritaires pourrait être plus difficile à faire. Nous le verrons dans la pratique. Mais, au vu des efforts qui ont été faits par tout le monde, nous nous disions qu'il fallait que nous votions ce point sans problème. Et rappeler que l'information qui doit être donnée en Conseil Municipal peut être aussi un débat, ce n'est pas qu'une seule information ; c'est-à-dire que nous pouvons débattre sur les avenants, poser des questions. Il ne faut pas qu'après ce soit renvoyé en disant que ce n'est qu'une information et que nous ne prenions pas le temps d'en parler. Je pense qu'il est nécessaire ...

Mme la Maire : ... il y a des avenants, effectivement, dont nous parlerons en Conseil Municipal parce qu'ils n'ont pas un caractère d'urgence. La difficulté, c'est quand nous sommes dans l'urgence. Si une entreprise tombe sur un réseau qui n'était pas prévu, nous n'allons pas bloquer le chantier en attendant ...

M. Pilet : ... je pense que cela est clair, nous en avons tous conscience. Nous, en y réfléchissant, en retravaillant avec les dernières moutures envoyées, nous nous sommes posé la question, que nous ne nous étions pas posée parce que nous n'avions regardé que l'efficacité pour la commune, sur le travail que nous devions avoir, nous, en tant que groupes Minoritaires. Donc, nous pointions les deux choses : de bien informer peut-être par SMS, c'est plus rapide si cela doit se jouer en moins de 48 heures et, surtout, peut-être ajouter information "et débat" en Conseil Municipal. Merci.

Mme Marnac, du groupe "Fonsorbes Vert l'Avenir" : juste pour revenir sur ce qu'a dit M. PILET, pareil pour nous, nous sommes favorables à la mise en place de cette procédure et à la modification de la délégation, sous réserve d'une évaluation du dispositif dans peut-être huit ou dix mois, ou au bout d'un an d'application et de mise en œuvre, pour juste veiller à ce que les délais soient suffisants, que chacun ait le temps de donner son avis et de voir quelle est la teneur et le contenu de chacun des avenants pour avoir une évaluation du dispositif.

Mme la Maire : d'accord, pas de problème. Nous en reparlerons en temps utile. De toute façon, si cela ne fonctionne pas bien, vous nous le ferez remonter immédiatement, nous essayerons d'ajuster au mieux.

Mme la Maire propose au Conseil Municipal de modifier le point n° 3 de la délégation du Conseil Municipal au Maire selon les explications ci-dessus apportées.

VOTE	Pour :	32
	Contre :	0
	Abstention :	0

...

Mme la Maire : pardon, M. MAILHÉ.

M. Mailhé : non, nous ne votons pas contre puisque nous étions, je pense, à l'origine de l'organisation de ces avenants. Nous votons la modification de délégation. Mais la procédure, elle est associée à cette délégation ? Ou est-ce que nous votons cette procédure ?

Mme la Maire : non, nous ne votons pas la procédure puisqu'elle est posée. Nous votons la délibération de délégation.

M. Mailhé : donc, ma question est de savoir, quand nous allons faire une synthèse dans un an de tout ceci, s'il faudra modifier la procédure, vu que nous ne l'avons pas votée. Est-ce qu'il faudra la repasser en Conseil Municipal ?

Mme la Maire : il n'y a pas lieu de voter la procédure. Le Conseil Municipal ...

M. Mailhé : ... non, l'amendement de cette procédure dans l'avenir doit se faire en commission et faire l'objet d'une information en Conseil Municipal ...

Mme la Maire : ... elle n'est pas figée. S'il est nécessaire de l'amender, avec le recul suffisant qui nous permettra de juger de son bien-fondé ou pas, nous la modifierons ...

M. Mailhé : ... parce que la dernière fois que j'avais posé cette question, il avait été dit "non, il faudra que ça repasse en Conseil Municipal".

Mme la Maire : non, pas la procédure. Ce qu'il est nécessaire de faire valoir, c'est la délégation. C'est nous qui avons écrit la procédure, le Conseil Municipal n'a pas à se prononcer là-dessus.

Donc, nous votons la modification de la délégation.

VOTE	Pour :	32
	Contre :	0
	Abstention :	0

8 - MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX - RÉALISATION D'UN CHEMINEMENT PIÉTON ET DE PLANTATIONS DANS LE PARC DES LAVOIRS - AVENANT N° 1 (délibération n° 2021-079)

Mme la Maire : le marché public de travaux relatif à la réalisation d'un cheminement piéton et de plantations dans le Parc des Lavoirs a été attribué par délibération en date du 27 janvier 2021 au groupement d'entreprises MP Environnement & ECTP pour un montant HT de 59 963,40 €.

Cependant, en raison des difficultés rencontrées par ledit groupement pour l'approvisionnement des bancs et de la passerelle, il est proposé de conclure l'avenant n° 1, conformément aux articles L 2194-1, L 2194-3 et R 2194-1 à R 2194-9 du Code de la Commande Publique relatifs aux modifications en cours d'exécution des marchés publics. Cet avenant porte sur la prolongation du délai d'exécution des travaux de sept semaines, soit jusqu'au 21 juillet 2021. En effet, la filière du bois de construction connaît actuellement une pénurie et un allongement des délais.

Cet avenant n'a bien-entendu aucune incidence financière sur le marché.

Le dossier a été envoyé aux membres de la commission d'appel d'offres.

Il est vrai que les problématiques d'approvisionnement sur ce secteur-là sont connues. Malheureusement, l'entreprise est victime de ces difficultés-là.

M. Pilet : par curiosité, quel est le fournisseur et d'où vient le bois ? Où s'approvisionne-t-elle ?

Mme la Maire : je ne peux pas vous répondre, je ne sais pas.

M. Pilet : c'est pour savoir de quelle filière c'est. Est-ce que c'est une filière qui rentre dans le développement durable ?

Mme la Maire : je ne peux pas vous répondre, je ne sais pas. Nous regarderons si éventuellement nous pouvons avoir la réponse, nous pouvons même interroger l'entreprise pour savoir où elle se fournit. Nous connaissons la difficulté pour cette filière, ce n'est pas spécifique malheureusement à cette entreprise-là. Et nous savons aussi que le coût de ces matériaux va sans aucun doute majorer tous les travaux que nous aurons à faire dès qu'il sera question de charpentes ou d'ossatures bois.

M. Pilet : cela dépasse Fonsorbes, mais il y a un énorme enjeu, notamment sur les Pyrénées, avec une grosse scierie qui va s'implanter. C'est pour cela qu'il nous paraît important d'avoir les éléments, de connaître la provenance ...

Mme la Maire : ... nous allons regarder, et nous reviendrons vers vous.

M. Pilet : merci.

Mme Marnac : c'est juste une remarque : vous n'êtes pas sans savoir qu'il y a une forte augmentation du prix du bois depuis quelques semaines. Donc, nous avons bien noté qu'il n'y aurait aucune incidence sur le marché. Donc, nous serons vigilants à cela au moment de la livraison, de l'engagement du fournisseur.

Mme la Maire : je vous rassure, nous aussi.

Mme Marnac : très bien.

Mme Bobo : je voulais juste revenir sur les travaux. Il manque les bancs, c'est un fait. Mais, après, est-ce que le reste continuera à avancer ou pas ? Parce que ce n'est pas encore praticable.

Mme la Maire : les travaux ne sont pas terminés.

Mme Bobo : oui, mais voilà, c'était pour l'avancement, parce que nous ne voyons plus personne, nous ne voyons plus rien, donc c'était pour savoir un petit peu où cela en était. Cela a démarré du tonnerre de Dieu, mais là, c'est le calme plat. C'est quand même dommageable.

Mme la Maire, s'adressant à Mme VITET et M. CANILLO : savez-vous ou pas ?

Mme Vitet, Adjointe déléguée au secteur "développement durable, transition écologique et qualité de vie" : non, je n'ai pas d'informations pour savoir quand est-ce qu'ils reviendront. Ils attendaient pour refaire la fin du revêtement. Quand je les ai rencontrés, c'était essentiellement par rapport au problème d'approvisionnement du bois. Après, avec M. MACAIGNE, nous avons vu par rapport à la source d'eau mise à jour lors des travaux.

Mme Bobo : c'est dommageable d'avoir avancé aussi vite au départ et puis là tout s'arrête ...

Mme la Maire : ... l'objectif est que ce soit praticable, à la fois pour Festiv'Été et pour la Fête des Étoiles.

Mme Bobo : donc, il ne reste pas beaucoup de temps.

Mme Vitet : M. MACAIGNE a envoyé un mail dans ce sens-là en disant qu'il mettrait tout en œuvre pour sécuriser le chantier, notamment pour le Festiv'Été qui aura lieu le 3 juillet. Et, normalement, pour la Fête des Étoiles, il pensait que ce serait terminé. Et là, je regarde au niveau des dates, je crois que la réception des travaux est indiquée le 21 juillet, donc quatre jours après la Fêtes des Étoiles.

Mme la Maire : c'est le délai maximum. Si la livraison peut se faire avant ...

Mme Vitet : ... normalement, ils s'étaient engagés à finir avant le 17 juillet, oralement.

Mme la Maire : ce serait peut-être bien que nous nous rapprochions de l'entreprise en essayant de lui mettre cette date limite de la Fête des Étoiles.

Mme Bobo : merci de nous donner les réponses, parce que là le chemin est impraticable. Actuellement, nous ne pouvons pas y aller avec un fauteuil ou une poussette ...

Mme la Maire : ... oui, pour l'instant ce n'est pas praticable, nous sommes d'accord, il manque le revêtement.

Mme Bobo : oui.

Mme Vitet : en fait, ils sont revenus aussi pour sceller les pierres qui étaient autour de l'olivier. Ils ont ce travail à faire parce qu'ils avaient fait un muret en pierre sèche, et nous craignons vraiment qu'il y ait des dégradations par rapport à ce muret. Donc, nous leur avons demandé de refaire et de sceller pour éviter d'avoir des problèmes de dégradations. Nous craignons de voir des pierres un petit peu partout rouler dans le Parc des Lavois. Je n'ai pas été vérifier, je ne sais pas s'ils l'ont fait ou pas, mais ils devaient surtout faire cela dans un premier temps.

Mme Bobo : oui, parce que là, comme ils ont emprunté le petit parking, quand on monte à l'avenue de la Gare, il faudrait voir ce qu'ils ont laissé, s'ils en auront vraiment besoin, pour que cela puisse être accessible aux véhicules de nouveau, parce qu'à la résidence des Lavois, ils ont des problèmes pour se garer. Donc, cela pourrait permettre de rouvrir les places, pour que les personnes ne prennent pas des amendes au niveau de la résidence des Lavois.

Mme la Maire : oui, nous allons faire le point pour savoir où en sont les travaux et quel est le délai.

Mme Bobo : merci.

Mme la Maire propose au Conseil Municipal d'approuver la signature de l'avenant n° 1 avec le groupement d'entreprises MP Environnement & ECTP dans le cadre du marché de travaux pour la réalisation d'un cheminement piéton et de plantations dans le Parc des Lavois pour la raison ci-dessus évoquée.

VOTE	Pour :	32
	Contre :	0
	Abstention :	0

9 - FORFAIT MOBILITÉS DURABLES (délibération n° 2021-080)

M. Séverac, Premier Adjoint délégué au secteur "Ressources Humaines et Dialogue Social" : les points 9, 10, 11 et 12 ayant trait aux Ressources Humaines ont été examinés par la commission du personnel communal du 17 mai 2021 et par le Comité Technique du 27 mai 2021, qui a d'ailleurs donné un avis favorable à l'unanimité sur ces différents points.

Le premier concerne le "forfait mobilités durables".

Au même titre que les salariés du privé et des agents de l'État, les agents de la Fonction Publique Territoriale peuvent désormais bénéficier d'un "forfait mobilités durables". En application de la Loi d'Orientation des Mobilités du 24 décembre 2019, et du décret n° 2020-1547 du 9 décembre 2020, ces nouvelles dispositions visent à encourager les agents publics territoriaux, pour leurs déplacements entre le domicile et le travail, à pratiquer le vélo, qu'il soit mécanique ou à assistance électrique, ou le covoiturage.

Les agents peuvent ainsi se voir rembourser, sous la forme d'un forfait annuel, tout ou partie des frais engagés au titre de leurs déplacements entre leur résidence habituelle et leur lieu de travail, avec leur vélo (mécanique ou électrique), ou en tant que conducteurs ou passagers en covoiturage.

Le décret pose les critères d'éligibilité à ce forfait, à savoir :

1. pour prétendre au versement du forfait, les déplacements à vélo ou en covoiturage doivent être effectués pendant un nombre minimal de 100 jours sur une année civile (ce nombre étant modulé en fonction de la quotité de travail de l'agent)
2. le montant du forfait est fixé à 200 € pour l'année
3. une délibération doit fixer les modalités d'octroi du forfait
4. le bénéfice du forfait mobilités durables est subordonné au dépôt d'une déclaration sur l'honneur établie par l'agent au plus tard le 31 décembre de l'année au titre duquel le forfait est versé. Cette déclaration certifie l'utilisation de l'un ou des moyens de transport susmentionnés
5. l'utilisation du vélo (mécanique ou électrique) ou l'utilisation du covoiturage peut faire l'objet de contrôle en demandant tout justificatif à cet effet

Le montant du forfait et le nombre minimal de jours permettant de prétendre au versement du forfait peuvent être modulés à proportion de la durée de présence de l'agent dans l'année au titre de laquelle le forfait est versé, seulement dans les cas suivants :

- l'agent a été recruté au cours de l'année
- l'agent est radié des cadres au cours de l'année
- l'agent est placé dans une position autre que la position d'activité pendant une partie de l'année

Le versement du forfait n'est pas cumulable avec le versement du remboursement des frais de transports publics.

Aussi, il est proposé d'appliquer le "forfait mobilités durables" pour les agents effectuant leurs déplacements domicile-travail à vélo ou par covoiturage.

Ce décret, qui est paru et que nous avons souhaité mettre assez rapidement en place, a effectivement des normes assez dures à établir aujourd'hui, quand nous pensons que 100 jours d'utilisation du vélo ou du covoiturage dans l'année c'est beaucoup. Mais, il a une valeur incitative aussi à développer des modifications de comportement, quand c'est possible, auprès des agents de la Fonction Publique Territoriale, comme c'est le cas pour le privé et la Fonction Publique de l'État.

Nous avons au préalable fait une enquête auprès de nos agents territoriaux municipaux pour savoir quels étaient leurs modes de transport pour venir travailler. Effectivement, très peu aujourd'hui utilisent le vélo ou le covoiturage. Mais il y en a quand même quelques-uns, du moins pour le covoiturage. Nous comptons donc sur l'effet incitatif de la mesure pour que se développe cette pratique-là.

Y a-t-il des questions ?

M. Fédou : oui, juste deux ou trois questions. Nous sommes très favorables à ce forfait, nous avons échangé avec Mme MOURAREAU il y a quelques temps. Juste, je suis un peu surpris que l'article 10 de ce décret ne soit pas pris en compte, article 10 qui prévoit, pour l'année 2020, que les agents peuvent prétendre à ce forfait, sachant que c'est cinquante déplacements pour 100 €. Et là, je vois que dans la délibération d'aujourd'hui que nous devons prendre ce n'est pas pris en compte.

M. Séverac : ni les dispositions du décret, ni celles de la délibération que nous devons prendre, auront un effet sur 2020. Il s'agit de 2021.

M. Fédou : si, à titre dérogatoire, à compter du 11 mai 2020 : *"les agents peuvent bénéficier à la fois du versement du forfait mobilités durables" et du versement mensuel de remboursement des frais de transports publics ou d'un abonnement à un service public de location de vélos prévus par le décret du 21 juin 2010 susvisé ... Le montant du forfait mobilités durables" et le nombre minimal de jours prévus à l'article 2 sont réduits de moitié au titre des déplacements effectués au cours de l'année 2020."*

Mme la Maire : de toute façon, M. FÉDOU, quand bien même nous reprendrions l'article 10, je ne sais même pas si nous comptons le nombre d'agents qui viennent une fois de temps en temps à vélo sur les doigts d'une main. Malheureusement, ce n'est pas dans les mœurs de nos agents. Peut-être qu'effectivement cette prime de 200 € va-t-elle en motiver quelques-uns. Mais, avant d'arriver à 100 jours, nous avons de la marge.

M. Fédou : non, mais j'entends. Mais, le décret prévoit une dérogation pour l'année 2020. C'était juste pour savoir si elle était comprise dans ce dispositif que nous devons voter.

Mme la Maire : nous pouvons ajouter l'article 10, mais de toute façon, il ne s'appliquera à personne.

M. Mailhé : la question n'est pas le nombre de personnes auquel il s'applique ...

Mme la Maire : ... zéro ...

M. Mailhé : ... la question n'est pas là. La question est que c'est légal, c'est un décret, l'article 10 y est, voilà.

Mme la Maire : cela aurait été le cas, des agents seraient venus l'année dernière, je pense que Mme ABADIE, qui connaît le décret en question, nous aurait alertés en nous faisant remarquer que cela ouvrirait des droits à des agents. Malheureusement, des agents qui viennent en vélo, j'en vois un, deux, au niveau du service administratif de la Mairie, et encore faut-il que les conditions météo soient exceptionnelles. Cela reste donc très, très ponctuel.

M. Séverac : de toute manière, il y a un problème juridique quand même d'application. Le décret est certes paru le 9 décembre 2020, mais il ne s'applique que dès lors que la délibération est prise par le Conseil Municipal. Elle va donc être prise aujourd'hui. Cette délibération de principe va s'appliquer en reprenant le décret à la lettre, mais à partir de 2021. Nous pouvons regarder s'il y a des incidences sur 2020 éventuellement, mais je vois un problème juridique d'application sur 2020. En tout cas, nous vous demandons aujourd'hui d'approuver le principe de la création de ce forfait mobilités durables pour la commune et nos agents.

Mme Bobo : nous sommes tout à fait favorables aussi pour appliquer ce décret. J'avais soulevé, en commission du personnel, comme là nous n'en parlons pas je le redis quand même parce que les commissions du personnel ne sont pas enregistrées, c'est quand même assez important, et il faut aussi le savoir, c'est appliqué à la Mairie, que le personnel qui vient travailler en transport en commun a 50 % remboursés par la commune. Je sais que c'est en place, mais nous le soulignons aussi, cela fait partie du développement durable.

M. Séverac : vous avez tout à fait raison, il est vrai que c'est une application qui n'est pas récente. Cela fait depuis longtemps que ...

Mme Bobo : ... oui, mais nous n'en parlons pas. C'est quand même quelque chose que nous pouvons rappeler avec ce nouveau forfait.

M. Séverac : deux agents en bénéficient à l'heure actuelle.

Mme Bobo : deux agents, voilà. De plus, il serait bien, quand nous passons justement la commission du personnel en Conseil Municipal, que nous ayons le rapport du Comité Technique avant, parce qu'il est vrai que nous ne pouvons pas voir les remarques qui ont été faites par les agents, alors que nous, les groupes Minoritaires, enfin, moi en groupe Minoritaire, je ne suis pas au Comité Technique. Donc, c'est quand même dommageable. C'est toujours le même problème.

M. Séverac : le compte-rendu, je crois, a été signé en fin d'après-midi. Nous vous l'enverrons demain.

Mme Bobo : oui, mais si nous pouvions l'avoir avant le Conseil Municipal ...

M. Séverac : ... les remarques des agents sur ce point précisément, il n'y en a pas eu. Il y en a eu une de ma part en disant que je trouvais dommage que nous n'incluions pas ceux qui viennent à pieds parce que c'est au moins aussi écologique que de venir en vélo électrique. Mais bon, le texte est ainsi.

Mme Bobo : si cela pouvait se faire, ce serait quand même mieux pour ...

M. Séverac : ... oui, mais bon ...

Mme Bobo : ... pour pouvoir en prendre connaissance. Merci.

Mme la Maire propose au Conseil Municipal d'instaurer le forfait mobilités durables au bénéfice des agents publics de la commune de Fonsorbes pour leurs trajets domicile-travail en vélo ou en covoiturage selon les conditions ci-dessus définies.

VOTE	Pour :	32
	Contre :	0
	Abstention :	0

10 – CRÉATION DE POSTES CONTRACTUELS (délibérations n° 2021-081 et 2021-082)

M. Séverac : il vous est proposé de créer les postes contractuels suivants :

Contrats d'Accroissement Temporaire d'Activité

- Le contrat d'un agent du service entretien arrive à son terme le 30 juin prochain. L'agent donnant toute satisfaction, et le service ayant besoin de renfort, il est proposé de renouveler son Contrat d'Accroissement Temporaire d'Activité pour une durée de 6 mois à compter du 1^{er} juillet, pour une durée hebdomadaire de 32.5/35^{ème}.

- De plus, suite à un départ en congé maternité, il est nécessaire de renforcer le service comptabilité en créant un Contrat d'Accroissement Temporaire d'Activité pour une durée de 5 mois à compter du 14 juin 2021, à temps complet.

Mme la Maire : pour ce qui concerne le service comptabilité, le recrutement a été fait aujourd'hui à la grande satisfaction de M. COUAILLES. C'est un grand soulagement parce qu'ils ont vu plusieurs candidats qui ne correspondaient pas du tout aux besoins du service. Et là, aujourd'hui, cela a été le cas. Cela permettra aux collègues présentes de soulager leur travail et de prendre des vacances sereinement en se disant qu'en rentrant elles n'auront pas une pile de dossiers à traiter.

Contrat d'Accroissement Saisonnier

- Un agent du service jeunesse a fini son contrat le 16 avril dernier. Aussi, il est nécessaire de recruter un nouvel agent pour assurer la continuité de ce service, et donc d'ouvrir un Contrat d'Accroissement Saisonnier pour une durée de 6 mois à compter du 1^{er} juillet 2021.

Sur ces points aussi, il n'y a pas eu de remarque particulière en Comité Technique. Ils sont approuvés à l'unanimité.

Mme Bobo : ne pouvons-nous pas renouveler le contrat de la personne qui a fini son contrat ? Ou est-ce elle qui a décidé de partir ?

M. Séverac : c'était son choix de partir.

Mme Bobo : je posais la question, cela pouvait être parce qu'elle était arrivée en fin de CDD (Contrat Durée Déterminée).

Mme la Maire : non. En l'occurrence, elle donnait satisfaction, mais elle a choisi d'arrêter.

Mme Bobo : d'accord.

Mme la Maire propose au Conseil Municipal d'approuver la création des contrats décrits ci-dessus.

VOTE	Pour :	32
	Contre :	0
	Abstention :	0

11 - CRÉATION DE POSTES POUR AVANCEMENTS DE GRADES ET AUGMENTATION DE LA DURÉE DE TRAVAIL (délibération n° 2021-083)

M. Séverac : trois postes de rédacteur principal 1^{ère} classe ont été créés par délibération du 8 avril 2021 pour pourvoir les avancements de grades.

Cependant, l'un de ces postes ouverts servira au recrutement de l'assistant des Ressources Humaines, qui sera effectif au 1^{er} juillet 2021. Le recrutement a été fait, l'agent a accepté, il prendra donc son poste le 1^{er} juillet.

L'un des agents concernés par l'avancement de grade ne pouvant faire valoir ses droits qu'à compter du 1^{er} septembre 2021, il est proposé d'ouvrir un poste supplémentaire de rédacteur principal 1^{ère} classe à temps complet à compter du 1^{er} septembre 2021.

Une étude a été menée par ailleurs dans le cadre de la préparation budgétaire concernant les demandes d'augmentation de durées hebdomadaires de certains agents. Outre le souhait des agents, une étude d'impact financier a été réalisée en croisant avec les besoins des services concernés.

Il vous est proposé aujourd'hui d'augmenter la durée hebdomadaire des agents suivants pour l'année 2021 :

- 1 agent du service entretien occupant un poste de chef d'équipe, et donc de créer un poste d'adjoint technique à 35/35^{ème} et de fermer un poste d'adjoint technique à 31/35^{ème}
- 1 agent du service élections/acquisitions-ventes, et donc de créer un poste d'adjoint administratif principal 2^{nde} classe à 33/35^{ème} et de fermer un poste d'adjoint administratif principal 2^{nde} classe à 30/35^{ème}

Ces augmentations de durée hebdomadaire prendront effet le 1^{er} juillet 2021.

Pour le deuxième agent, du service élections/acquisitions-ventes, nous ne proposons que 33/35^{ème} à sa demande.

L'étude se poursuivra sur les années à venir en fonction des besoins des services de répondre à d'autres demandes dans l'avenir.

Ce point aussi n'a pas fait l'objet de commentaire au Comité Technique et a été adopté à l'unanimité.

Mme la Maire : avez-vous des questions ? Aucune question n'est posée.

Mme la Maire propose au Conseil Municipal d'approuver la création et la fermeture des postes ci-dessus détaillés.

VOIE	Pour :	32
	Contre :	0
	Abstention :	0

12 - FERMETURE DE POSTES (délibération n° 2021-084)

M. Séverac : vous savez que dans le cadre du recrutement d'un assistant des Ressources Humaines, la création des postes suivants a été approuvée par délibération du 11 février 2021, afin de permettre une sélection plus large, à savoir :

- 1 poste au grade d'adjoint administratif principal 2nde classe, à temps complet
- 1 poste au grade d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe, à temps complet
- 1 poste au grade de rédacteur à temps complet
- 1 poste au grade de rédacteur principal 2nde classe à temps complet

L'agent recruté étant au grade de rédacteur principal 1^{ère} classe, il vous est donc proposé de fermer ces quatre postes qui n'ont plus d'utilité à l'heure actuelle.

Nous serons amenés à faire de même avec le poste pour la médiathèque quand l'agent sera dans la collectivité. Pour l'instant, le recrutement a été fait, les candidats ont été reçus, choisis, le candidat retenu a donné son accord. Il sera là pour la rentrée, fin août.

Mme la Maire propose au Conseil Municipal de fermer les quatre postes ci-dessus décrits.

VOIE	Pour :	32
	Contre :	0
	Abstention :	0

13 - ASSOCIATION AVENIR FONSORBAIS VOLLEY-BALL - DEMANDE D'UNE SUBVENTION DE PROJET "VOLLEY POUR TOUS" (délibération n° 2021-085)

M. Baë, Adjoint délégué à la Vie associative, animation de la ville et au Sport : l'association Avenir Fonsorbaïs Volley-Ball a sollicité une subvention de projet pour l'organisation d'une manifestation gratuite et ouverte à tout public, sur la période estivale du 7 au 25 juillet, puis du 16 au 31 août.

Cette animation, encadrée par les salariés diplômés du club, s'articule autour d'activités de Beach Volley.

Elle se déroule sur une durée de plusieurs semaines et propose des animations autour du volley sur un terrain de sable situé au niveau des installations des Boulbènes.

Au cours de la période, il est proposé des initiations et des matchs de Beach Volley tous les après-midis entre 14 h 00 et 18 h 00, ainsi que des tournois adultes tous les vendredis soir à partir de 19 h 30.

Des goûters sont également distribués aux visiteurs.

Habituellement, sont accueillies à peu près 200 personnes, dont 70 % de mineurs.

Le temps fort de cette manifestation est l'organisation d'une étape du Tortuga Beach Tour, un mini championnat régional de Beach Volley où s'affronteront des équipes de haut niveau sur l'étape de Fonsorbes, les 10 et 11 juillet. Les autres étapes de la tournée se déroulent à Beaumont de Lomagne, Carcassonne, Canet en Roussillon, Muret, Grenade et Toulouse.

Les dépenses principales concernent le salaire des encadrants, l'achat de matériel spécifique, l'impression des flyers et publicités, l'achat de diplômes pour les participants et les goûters ; pour un montant total de 2 650 €.

La demande de l'association porte sur un montant de 2 000 €, mais il est proposé de verser une subvention de 1 000 €.

Pour rappel, le montant de la subvention accordée en 2020 s'élevait à 800 €, pour une période qui était légèrement plus courte, et à 1 000 € en 2019.

Il est également rappelé que le règlement d'attribution et de versement des subventions aux associations communales et extérieures a été modifié par délibération du 7 octobre 2019 afin d'établir la procédure d'examen des demandes de subvention de projet.

Le dossier de demande de subvention était annexé à la convocation du Conseil Municipal.

Ce dossier a été étudié par la commission des finances du 2 juin 2021 ; ses membres demandent que le versement de la subvention de projet soit effectué début juillet au cas où il y aurait une annulation des actions en raison des conditions sanitaires. Cette observation sera notée dans la délibération. Ils ont précisé que le montant pourrait alors être revu en fonction de la durée des activités maintenues.

Avez-vous des questions ?

M. Fédou : non, juste pour rappeler que ce que nous avons dit à la commission des finances a bien été pris en compte. Nous sommes donc satisfaits de cette prise en compte.

M. Pilet : sur la subvention, bien-sûr, pas de problème. Nous l'avons effectivement étudiée en commission des finances. C'est une initiative, Jean-Philippe BAË l'a rappelé, qui est bien perçue, qui draine du monde avec beaucoup de jeunes, elle est donc à soutenir sans réserve. Par contre, j'en profite pour redemander ce que nous avons demandé au dernier Conseil Municipal, que la commission sport-associations puisse se réunir pour que nous fassions un peu le point de l'actualité sur la commune. Merci.

M. Baë : je répondrais juste sur ce point. C'est un peu de ma faute. Certains points, effectivement, nécessiteraient de convoquer cette commission. Je manque un peu de temps, mais je vais faire mon possible pour en convoquer une rapidement.

M. Pilet : je dis cela aussi parce que lorsque nous nous étions réunis, nous avons lancé des perspectives, il me semble là aussi, partagées par tout le monde, de choses intéressantes à travailler. Nous voudrions bien que cela puisse avancer et prendre notre part aussi. Merci.

M. Baë : j'en assume l'entière responsabilité.

Mme la Maire propose au Conseil Municipal de verser une subvention de projet d'un montant de 1 000 € à l'association Avenir Fonsorbais Volley-Ball.

VOIE	Pour :	32
	Contre :	0
	Abstention :	0

14 - MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA POLICE MUNICIPALE DE FONSORBES (délibération n° 2021-086)

M. Franchina, Conseiller délégué à la Tranquillité Publique : le règlement intérieur de la Police Municipale de Fonsorbes a été instauré par délibération du 8 février 2016. Il a pour objectif de définir l'organisation, les missions et la mise en œuvre des moyens affectés au service de la Police Municipale. Il se découpe en plusieurs chapitres.

Dans le chapitre relatif à l'organisation, le règlement précise les pouvoirs de police du Maire et de ses Adjoints, d'une part, et ceux des agents du service de Police Municipale, d'autre part. Y est également abordée la convention de coordination signée le 18 janvier 2019 entre la Police Municipale et les forces de sécurité de l'Etat.

Le chapitre 2 présente l'organisation générale du service et son fonctionnement.

Les chapitres 3 et 4 détaillent les missions réglementaires des agents de la Police Municipale, celles plus spécifiques de la commune de Fonsorbes, comme la gestion de la vidéoprotection mise en place dans le secteur de Cantelauze, et les modalités d'exécution de ses missions.

Le chapitre 5 précise les équipements et moyens qui sont donnés aux agents pour exercer leurs missions au quotidien. Il a donc été rajouté sur ce point la dotation de caméras-piétons.

Enfin, le chapitre 6 rappelle les droits et obligations des agents du service de la Police Municipale.

Aussi, il est proposé de modifier ce règlement intérieur, annexé à la convocation du Conseil Municipal, afin de prendre en compte les modifications suivantes :

- Article 6 - Horaires.
- Article 9 - Missions spécifiques de la Police Municipale de Fonsorbes : rajout d'actions de prévention aux élèves des écoles primaires.
- Article 13 - Uniforme : rajout de la possibilité de port de bermuda.
- Article 14 - Armement et équipement : rajout du nouvel équipement de caméras-piétons individuelles pour les agents de la Police Municipale.
- Article 15 - Moyens de communication : rajout du réseau ICOM actif entre la Gendarmerie de Saint-Lys, la Police Municipale de Fonsorbes, celle de Saint-Lys et celle de Fontenilles.
- Article 16 - Véhicules et divers : rajout du système de géolocalisation mis sur les véhicules. Le règlement de la géolocalisation s'applique à tous les véhicules de la collectivité, y compris ceux de la Police Municipale.

Ce dossier a été examiné par la commission tranquillité publique - prévention du 26 avril, la commission du personnel communal du 17 mai et le Comité Technique du 27 mai 2021.

Un petit aparté concernant les gilets pare-balles : ceux actuellement utilisés par les agents de la Police Municipale sont suffisants aux dires de la Gendarmerie. Nous sommes bien-sûr toujours très à l'écoute des

préoccupations de nos agents de la Police Municipale, s'ils venaient à nous demander une amélioration en terme de sécurité.

Une étude est en cours pour évaluer l'opportunité d'acquérir des protections plus efficaces en veillant bien-sûr au poids supplémentaire de ces équipements. Ce point a été discuté à la commission tranquillité publique du 26 avril.

Les autres sujets discutés en commission concernent :

- Les horaires : les agents assurent également deux patrouilles nocturnes par mois jusqu'à 22 h 00. Les horaires sont adaptés en fonction des nécessités. Actuellement, les agents commencent plus tôt et finissent plus tard.
- Concernant les entrées et sorties des écoles : actuellement, 1 agent est présent sur le site de la Béouzo et sur celui de Cantelauze, et 2 agents au Trépadé par rapport à la modification du plan de circulation qui génère des incivilités et qui nécessite bien évidemment une présence plus affirmée.
- L'annexe du règlement a été modifiée pour supprimer le nom des agents.
- Le compte-rendu d'activités sera établi chaque mois, et sera régulièrement communiqué à la commission de tranquillité.

La convention de coordination de la Police Municipale et des Forces de Sécurité de l'Etat, signée le 6 septembre 2018, sera soumise en commission prochainement. Elle prendra en compte la vidéoprotection et les caméras-piétons. Nous attendons l'avis de l'Etat.

Mme la Maire : je crois que nous pouvons compléter par la modification des horaires de travail, à savoir : ils embauchent plus tôt certains matins, pour faire notamment des contrôles de vitesse sur les rues du centre-ville, puisque nous avons été alertés par les riverains et les conseils de quartiers, et nous avons pu constater le fait que certains automobilistes roulaient à des vitesses excessives. Nous leur avons également demandé la possibilité de travailler un soir par semaine, nous avons vu cela cet après-midi au cours d'une réunion, jusqu'à 20 h 00, de façon à assurer une présence qui nous a parue nécessaire par rapport aux groupes de jeunes que nous voyons un petit peu partout sur la commune. Donc, cela permettra d'avoir une présence effective plus adaptée aux besoins qu'il nous paraît indispensable de prendre en considération aujourd'hui. Donc, ils ont été d'accord sur l'organisation telle qu'elle leur a été proposée, du moins aujourd'hui par rapport au fait de finir à 20 h 00 un soir par semaine. Ce qui veut dire que les deux agents qui assureront la fin de journée 18-20 h 00 embaucheront à 13 h 00 et seront libérés le matin. Après, c'est une organisation en interne, à voir entre eux pour voir comment faire. Nous leur avons bien dit que nous leur laissions le choix de la soirée sur laquelle ils devaient être présents et sur les impératifs familiaux à prendre en considération ; notamment, l'une de nos agents a des enfants jeunes, il est donc nécessaire qu'elle soit présente auprès d'eux en fonction de l'organisation du temps de travail de son conjoint. Ils ont adhéré immédiatement au fait de pouvoir mettre en œuvre ces nouveaux horaires.

Avez-vous des questions ?

M. Pilet : une remarque sur l'amplitude horaire : du coup, il faut modifier le règlement intérieur, puisque là, sur ce règlement, de mémoire, c'est 17 h 00.

Mme la Maire : non, il n'y a pas de notion d'horaire, nous sommes sur ...

M. Pilet : dans le règlement intérieur ...

La Directrice Générale des Services : ... pardon. En fait, dans le règlement intérieur, il est noté que les horaires pouvaient être modifiés si besoin. Donc, cela entre dans ce cadre-là.

M Pilet : si ce sont des festivités, de mémoire ; il y a toute une série de motifs.

La Directrice Générale des Services : il est noté "*les horaires peuvent être modifiés par décision du Maire ou par nécessité de traitement d'un évènement urgent. Dans ces cas-là, l'organisation des récupérations horaires, si la question se pose, est à la charge du chef de service.*" Donc, nous sommes bien sur quelque chose de très général.

M. Pilet : d'accord. Je trouve que c'est une évolution intéressante, puisque nous proposons que des équipes puissent travailler jusqu'à 19 h 00. Donc, ce sont déjà de petites avancées puisqu'il faut qu'ils soient présents là où il y a le plus de "vie", j'allais dire, sur la commune. Donc, nous répétons notre proposition de doubler les équipes, peut-être commencer plus tôt, et une autre équipe qui finit un peu plus tard. Mais là, il y a déjà une évolution que nous trouvons intéressante.

Nous avons entendu les remarques aussi sur les gilets pare-balles. Sur ce règlement, une action de prévention au niveau des écoles a été ajoutée, clairement identifiée, ce qui est une bonne chose. Mais nous regrettons qu'il ait été mis après "en fonction des effectifs". C'est le seul point pour lequel il est mentionné que c'est en fonction des effectifs ; cela veut dire des choses.

Je voudrais rebondir sur ce qui a été dit : il me semble que les agissements qui peuvent exister sur la commune ne sont pas forcément le fait de bandes de jeunes. Il y a peut-être des jeunes qui font des bêtises, mais il n'y a pas qu'eux, et il n'y a pas qu'eux qui méritent parfois que la Police Municipale intervienne.

Mme la Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le règlement intérieur de la Police Municipale tel que défini ci-dessus.

VOTE	Pour :	32
	Contre :	0
	Abstention :	0

15 - LE MURETAIN AGGLO - INFORMATIONS DIVERSES

Mme la Maire : nous avons eu hier un Conseil Communautaire, mais qui n'en était pas un. C'est d'abord ainsi que cela nous avait été présenté. Ensuite, cela a évolué en réunion de travail, à laquelle avaient été invité l'ensemble des Conseillers Communautaires. Nous avons eu une présentation pour laquelle nous vous avons envoyé, M. PILET, le document qui nous avait été présenté hier ; c'était le seul document présenté en séance. La séance était animée par un journaliste qui a servi de "monsieur loyal", nous allons dire cela ainsi, et nous sommes sortis de là après deux heures, aussi dépités que nous y étions rentrés, dans le sens où M. MANDEMENT est resté droit dans ses bottes et n'a absolument pas entendu les demandes formulées par un certain nombre de Maires et de communes sur la nécessité de remettre complètement à plat le fonctionnement du Muretain Agglo. Nous lui avons demandé de remettre à plat depuis 2017 l'ensemble des compétences commune par commune, de reprendre les fonds de concours, de regarder tout ce qui est mutualisation, notamment entre la Mairie de Muret et l'agglo ; tout cela a été balayé. Lui, il se projette, il est dans l'avenir, et il a pris une métaphore que j'ai reprise ensuite, à savoir qu'il nous a expliqué qu'il allait y avoir des groupes de travail "solidarité", "finances", "subsidiarité" et un quatrième dont je ne me souviens plus, donc qu'il allait y avoir une fusée à plusieurs étages. Donc, la fusée va partir, un étage va se détacher, le deuxième, le troisième. Je lui ai dit que pour qu'une fusée décolle, il fallait avoir une base, un socle solide, et que le socle solide passait par la mise à plat de tout ce qui devait l'être. Il ne l'a pas entendu. C'est donc sans illusions. Je crains malheureusement que le pacte de gouvernance que nous avons tous signé en juillet 2019 au moment de l'installation du Conseil Communautaire n'ait été qu'un morceau de papier signé par les vingt-six Maires, et qui pour certains n'a aucune valeur, puisque manifestement ils ne respectent pas les engagements qui avaient été pris.

M. Séverac : je ne sais pas s'il faut être totalement défaitiste. Cette réunion, manifestement, il ne l'avait pas vraiment souhaitée, elle lui a été imposée par les débats autour du budget, autour du dernier Conseil Communautaire et du boycott des onze communes qui l'avaient interpellé en disant que ce que nous voulions maintenant c'est travailler sur le fond de la refondation de l'agglo et que nous mettions à plat les problèmes posés pour voir comment nous avançons. Il a essayé hier, à plusieurs moments, d'insister effectivement, avant de rentrer ou d'ergoter, sur les chiffres, parce que certains sont quand même curieux, dans les tableaux que vous avez, notamment sur l'évolution du coût des centres de loisirs à Fonsorbes entre 2019 et 2020, mais c'est un détail. Mais, il insistait sur le fait de ce que nous voulons faire ensemble et où nous voulons aller. La question est qu'un pacte communautaire a été présenté en juin, un projet territorial a été adopté par l'ancienne mandature en fin de mandature, et ce que nous voulons, c'est la mise en œuvre de ce projet territorial. Ce projet territorial avance un certain nombre de choses, et notamment il définit une vision de l'agglo qui n'est pas que le centre muretain, je dirais parfois le trou noir de Muret qui absorbe toute l'énergie et tous les financements de l'Agglo. Il note notamment qu'il y a trois, quatre bassins de vie qui se comportent de manière différente dans leurs attentes et dans leur fonctionnement, ils ne sont pas tous tournés uniquement sur Muret, et qu'il y a donc nécessité de prise en compte de cette situation. Et pour cela, il faut que nous regardions toutes les compétences, qu'elles soient facultatives ou obligatoires. Les tableaux qui nous sont présentés sont centrés sur cinq compétences facultatives, même pas toutes puisqu'il n'y a pas les piscines, par exemple, qui sont aussi facultatives que la petite enfance. Mais il faut aussi regarder les compétences obligatoires, notamment où vont les investissements, par exemple sur le développement économique, sur les éléments structurants du territoire qui développent des dynamiques, sur la transition écologique, les pistes cyclables. Pour que la photo soit complète, il faut que nous puissions regarder tout cela, et que nous puissions le regarder tranquillement, sans caricaturer les positions ou les réflexions des uns et des autres ; c'est un réflexe, quand nous sommes en difficultés, que nous n'avons pas d'argument, de caricaturer et de dire "vous pensez l'effet de clocher, moi je pense agglo". Parfois, nous avons plutôt l'inverse comme impression, c'est que l'effet clocher est surtout au-dessus de Muret, et que les vingt-cinq autres communes sont un peu oubliées.

Nous allons voir comment les choses vont continuer à se discuter. Mais je pense quand même que c'est vrai que l'agglo est à un moment où : soit nous arriverons à mener ce travail de refondation sur le fond et jusqu'au bout, soit il y aura effectivement la multiplication d'incidents et de difficultés, d'obstacles, pour qu'elle avance. C'est mon sentiment.

Sur l'actualité aussi de l'agglomération, vous avez vu que le PLH (Programme Local de l'Habitat) a été adopté lors du dernier Conseil Communautaire. Je crois que nous l'avons envoyé à tout le monde, c'est un dossier épais, sur lequel nos commissions urbanisme et intercommunalité travailleront le 21 juin. Le CCAS aura aussi une information lors du prochain Conseil d'Administration, il pourra commencer à en débattre. Donc, au mois de juillet, il faudra que nous adoptions une position de la commune sur ce PLH.

Un autre sujet est en travail, dont je peux parler parce que je suis aussi membre du comité de pilotage, c'est le schéma de développement commercial au sein du Muretain, qui sera présenté en Conférence des Maires mardi 15 juin. Avant qu'il n'arrive en Conseil Communautaire, il faudrait que nous organisions peut-être une autre commission intercommunalité, ou une commission intercommunalité/développement économique, pour le regarder d'un petit peu plus près. Pour l'anecdote, un bureau d'étude et un COPIL (comité de pilotage) travaillent dessus, ils feront des propositions. Et puis, mardi dernier, à la réunion où nous avons débattu de tout cela, M. MANDEMENT est arrivé en retard à la fin en disant "non, non, ce document, on ne peut pas l'envoyer parce que là il y a des chiffres qui ne vont pas bien sur Muret". C'est de la caricature, mais cela marche ainsi.

Ces deux sujets sont donc en train d'être travaillés. De plus, Jean-Stéphane CHOULARD travaille aussi ce soir sur la question voirie. Je crois qu'il faut que nous saisissons toutes les perches possibles pour travailler à élaborer des propositions concrètes qui ne se heurteront pas à la volonté de refonder et rénover cette agglomération ou pas, et notamment avec nos collègues des Mairies alentours, puisqu'on nous invite à faire fonctionner à fond les commissions, faisons du travail même si ce n'est pas sous les meilleurs augures après la réunion d'hier. Mais, jouons ce jeu.

M. Mailhé : pour compléter, j'y étais hier soir, c'est vrai que cela ressemble surtout à un dialogue de sourds, c'est ce que j'ai dit à Philippe SÉVERAC en sortant, que ce soit dans un sens ou dans l'autre parce que je crois qu'il y a une rupture qui fait que plus personne ne veut aller à la discussion commune qui est la refondation de l'agglomération. C'est le sentiment que j'ai, puisque je n'arrive que sur ce mandat, je n'ai donc pas forcément tout l'historique. Comme je l'ai redit à Philippe SÉVERAC hier soir, je pense qu'après une réunion comme celle-là dans une entreprise privée, le lendemain le Directeur nous appelait et nous mettait tous à la porte, c'est clair. Pour moi, cela a été une réunion improductive, la faute à tous parce que personne ne veut se calmer, personne ne veut décanter. C'est le constat que j'ai du fait que je me sens encore un peu de l'extérieur.

Concernant cette refondation, il y a le côté financier. Cet après-midi, j'ai repris le projet de territoire pour voir comment était expliqué notre fonctionnement du territoire parce que nous parlons de photo financière, mais il va falloir aussi parler de la photo du territoire, des bassins de vie, des mouvements de populations, tout ce système-là ; où va la consommation ? Est-ce qu'elle se fait sur Fonsorbes ? Sur Muret ? Sur Portet ? Tout ceci, je ne l'ai pas retrouvé vraiment dans le projet de territoire. Donc, nous essayons de préparer un financement sans poser le socle qui, pour moi, n'est pas le combat de dire c'est Fonsorbes, c'est Muret, mais d'avoir les bases statistiques et les bases réelles du fonctionnement de notre agglomération, des bassins de vie. Si nous voulons créer de la Zone Économique, je suis pour, nous en avons parlé pendant la campagne, jusqu'à quelle mesure ? Je l'ai dit à M. MANDEMENT après : vous voulez créer de la Zone Économique, certes. Mais, si on créait un gros Carrefour à Muret, à Fonsorbes, à Saint-Lys, s'il y a zéro client, cela ramènera zéro de CFE (Cotisation Foncière des Entreprises). Il faut quand même à un moment donné être réaliste. C'est cette base-là que nous n'avons pas. Quels sont les besoins de nos bassins de vie ? Quels sont les mouvements de populations dans notre bassin de vie ? Nous pouvons faire des pistes cyclables, nous pouvons en faire, tout le monde a raison, tout le monde a tort, nous pouvons faire des pistes cyclables, nous pouvons faire un projet de pistes cyclables, mais quels sont les mouvements dans notre territoire ? Je n'en ai pas entendu parler une seule fois. Où se situe la consommation sur notre territoire ? Je n'en ai pas entendu parler une seule fois. Où sont nos ateliers, nos garages ? Pas une seule fois. Nous pouvons en faire des garages, nous pouvons faire des Renault, des Peugeot, des Citroën partout, mais cela rapportera zéro, il n'y aura pas de consommation. Tout le monde ne va pas acheter une voiture à Fonsorbes, à Muret, à Saint-Lys. C'est cela ; nous n'avons pas la base du fonctionnement réel de notre territoire. Et tant que nous n'aurons pas ces analyses statistiques, et je pense qu'elles existent, nous ne pourrions pas créer un projet de notre territoire et donc un financement de notre territoire. C'est ce qui m'a surpris. Chacun parle. Le mot qui m'a amusé, c'est "il ne faut plus penser communal, il faut penser intercommunal". Je suis d'accord. Mais il faut que tout le monde se l'applique, que ce soit le Président, que ce soit le Vice-Président, que ce soit nous, que ce soit tout le monde ; et j'ai l'impression que nous ne sommes pas prêts à cela. Mais, la base, nous ne l'avons pas. La vie dans notre territoire, nous ne l'avons pas.

Mme la Maire : les flux de circulation, nous les connaissons. Nous savons où vont les Fonsorbais, nous connaissons le pourcentage de Fonsorbais qui partent à Colomiers, à Plaisance. Tous ces flux de circulation ont été donnés au cours des études qui ont été faites sur le mandat précédent. Je pense que c'est dans la réflexion sur le cœur de ville, tout au début. Donc, ces flux-là, nous les connaissons. Mais, nous savons aussi

que le développement économique de Fonsorbes ne sera jamais celui de Muret ; et personne ne prétend à cela sur l'Ouest. Ce n'est pas cela que nous voulons. Nous savons que cela n'intéresse pas les grosses entreprises de venir ; nous n'aurons pas les entrepôts de FABRE ici, nous n'aurons pas MECAPROTEC à Fonsorbes, c'est bien évident. Pour autant, les Fonsorbais ont des besoins en termes de consommation, de services au quotidien, et il faut être en capacité de les leur apporter ; nous parlerons tout à l'heure de Pistoulet. Mais c'est aussi créer de l'emploi local. Nous n'allons pas créer 1 500 emplois, mais nous sommes une ville identifiée par le SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale) comme étant un pôle de services. Donc, essayons autant que faire se peut d'apporter les services aux Fonsorbais. Et en cela, le développement économique est une compétence de l'agglo, il faut donc que l'agglo nous accompagne dans cette démarche-là. Il est certain que Portet, Roques, Muret sont les plus gros financeurs de l'agglo, mais l'objectif de ces financements qui rentrent dans l'agglo est effectivement qu'ils profitent à l'ensemble de l'agglomération. Cette solidarité, c'est ce qui fait l'agglomération. Nous la voyons au travers des services, notamment des services à la famille, mais elle peut aller au-delà de cela. C'est tout cela qu'il faut pouvoir définir ensemble. Je n'ai pas de doute sur la volonté que nous avons tous d'avancer. Mais, pour avancer, il faut faire un diagnostic. Et si ce diagnostic n'est pas complet ... J'ai failli utiliser une métaphore médicale, puisque l'objectif en gros du Président MANDEMENT, ou du moins sa réflexion de base, c'est "les services aux familles coûtent trop cher, renvoyons-les aux communes". Lui, il fait des métaphores spatio-temporelles, mais moi je n'ai pas fait la métaphore médicale, qui pourrait être "avant d'amputer quelqu'un, on fait un diagnostic complet, on fait une analyse complète des pathologies éventuelles que porte ce patient-là". Et c'est de cela dont nous avons besoin. Le Muretain Agglo est malade, malade de sa gouvernance, financièrement il n'est peut-être pas aussi mal en point que ce que l'on a bien voulu nous décrire avant le vote du budget, nous le verrons à l'occasion du vote du Compte-Administratif. Il n'en demeure pas moins que nous avons besoin de savoir, et cela, le Président le refuse, et c'est incompréhensible. C'est incompréhensible que nous ne commençons pas par là. Un Élu, je crois que c'était le Maire de Pins-Justaret, a parlé de confiance, qu'il était nécessaire de rétablir la confiance. Pour rétablir la confiance, il faut tout ouvrir, il faut tout remettre à plat et tout rediscuter. Si nous ne faisons pas cela, ce n'est pas possible, la confiance ne peut pas y être. Et elle n'y est pas.

M. Mailhé : franchement, tu veux que je te dise ? Elle ne reviendra pas, même si tout suivra derrière.

Mme la Maire : pardon ?

M. Mailhé : la confiance ne reviendra pas, je n'ai pas cette impression-là ...

Mme la Maire : ... la balle est dans le camp du Président.

M. Mailhé : je l'ai dit, je le vois d'un peu plus en recul, dans les deux sens. Il y a ce manque de confiance qui fait que j'ai l'impression, je suis pessimiste, que nous n'y arriverons pas. Nous n'y arriverons pas parce que même si l'un va faire un pas vers l'autre, cela ne va pas marcher. Enfin, je suis pessimiste ; mais cela ne va pas marcher. Et ce diagnostic de bassins de vie, tu l'as peut-être, mais moi j'attendais d'avoir cela. A préparer quelque chose, j'attendais déjà d'avoir un diagnostic de notre agglo, mais pas que financier, de vie des citoyens de notre territoire. Tu dis que vous savez de quoi les Fonsorbais ont besoin, je ne l'ai pas vu écrit quelque part. Moi, je ne le sais pas.

Mme la Maire : quand bien même ce ne serait pas écrit, nous nous en rendons-compte tous les jours, il y a les Fonsorbais, les Saint-Lysiens ...

M. Mailhé : ... le "bisto de nas" ne s'applique plus à ce niveau-là.

Mme la Maire : "a bisto de nas", quand nous voyons les taxes générées par les Portes du Gers, et par Fonsorbes dorénavant par rapport à l'activité économique, nous voyons bien que la consommation du bassin de vie, parce qu'il n'y a pas que les Fonsorbais qui consomment sur Fonsorbes, elles sont conséquentes. Donc, cela prouve bien ...

M. Mailhé : ... amenons cette étude au Muretain Agglo et nous convainçons. Et nous bâtissons un plan de financement adéquat. Nous n'avons pas ces données, nous râtons, certes, moi aussi parfois cela me fait râler, mais nous n'avons pas de diagnostic précis de Fonsorbes et Saint-Lys. Que se passe-t-il ? Comment vivent les gens ? Dire : voilà, il y a un mouvement de populations qui se fait vers Plaisance, nous avons besoin ...

Mme la Maire : ... mais nous le savons cela, nous les avons tous ces éléments ...

M. Mailhé : ... oui, mais tu dis que la consommation se fait généralement sur Fonsorbes. Est-ce que c'est diagnostiqué ? Est-ce que c'est écrit ? Est-ce que nous avons des chiffres ? C'est "a bisto de nas" ?

Mme la Maire : nous voyons les impôts que payent les entreprises installées sur Fonsorbes.

M. Mailhé : les impôts, c'est sur l'année précédente. Ayons encore une fois une vision d'avenir.

M. Séverac : des éléments sont un peu éparés dans les différents documents. Que ce soit sur celui du PLH, regardez-le de manière approfondie, il y a un certain nombre de chiffres par rapport à la population, à sa structure, à son mode de vie, d'habitat, y compris des fiches communales, commune par commune, qui les décrivent. D'autres éléments, dans le cadre de l'étude sur le schéma commercial, pointent justement, d'un

point de vue du commerce, la structuration des différents pôles dans l'agglo, des différentes communes aussi, avec celles qui sont aujourd'hui en perte de vitesse et en difficultés, celles qui au contraire répondent aux besoins tels qu'ils sont. C'est vrai qu'aujourd'hui il n'y a pas encore, cela peut être une proposition, que bassin de vie par bassin de vie, il y ait à un moment donné le rassemblement de toutes ces informations et qu'elles soient traitées ensemble. Quand j'ai fait le tour des Maires du secteur ouest pour poser ces questions que nous avons débattues, peut-être "a bisto de nas" et à brûle pourpoint, il faut trouver le temps et les moyens de le faire de manière écrite et chiffrée, mais c'est bien de cela que nous causions, y compris les questions que je leur posais sur leurs habitants d'Empeaux, ou de Bragayrac pour savoir où ils consomment, où est-ce qu'ils vont, comment ils fonctionnent. D'ailleurs, beaucoup m'ont dit qu'ils passaient par derrière, Fontenilles, Colomiers directement, ce n'est même pas forcément de se rabattre sur Saint-Lys et Fonsorbes puisqu'ils travaillent dans l'aéronautique, ils y vont directement. Où est-ce qu'ils consomment ? Parfois, ils consomment à Colomiers où ils travaillent, et ils rentrent chez eux le soir. Ce sont effectivement des échanges là-dessus, mais cela ne résoudra pas tout d'avoir ce diagnostic-là, encore faut-il qu'il y ait la volonté d'en faire son miel et de faire fonctionner l'agglo autour de ces réalités-là. Et, le débat de fond est là-dessus, tel que je le perçois aujourd'hui. Il y a le plan guide du cœur économique centré sur Muret, Roques, Portet ; et, autour, il y a des nébuleuses un peu à droite à gauche qui sont de moindre intérêt, pour ne pas dire plus, ni autre chose. Le travail est à la fois d'étude, mais il est surtout aussi de politique parce que les instances de l'agglo fonctionnent aussi au rapport de force. Donc, parfois, pour se faire écouter et entendre, il faut que nous soignons ce rapport de force.

M. Pilet : plusieurs petits points sur lesquels je voulais revenir puis poser des questions, mais je voudrais juste rappeler quand même que le Président qui gère le Muretain Agglo de cette manière a été réélu, que des gens ont voté pour lui, autour d'un contrat qui n'était pas clair, en notre sens. Pourtant, il a présenté un contrat qui était clair et qui a réuni suffisamment de gens puisqu'ils ont voté pour lui.

Il me semble qu'il y a des états de lieux, des diagnostics, pas mal de données sont fournies, qui existent, pas forcément accessibles, cela est aussi la question de la transparence et de l'accessibilité des documents. Ils ont été le support de pistes pour un projet de gouvernance, si j'ai bonne mémoire, en 2019. Toute une série d'éléments avait été présentée sur les réalités de nos bassins de vie du Muretain Agglo. Donc, il me semble que tous ces éléments existent, mais la première des choses est "est-ce qu'on a envie d'être ensemble ? Oui ? Non ? Pour quoi faire ? Avec quel financement ?". Et tant que ces questions-là ne seront pas tranchées, rien n'avancera, cela restera comme ce seront, comme l'a dit Philippe SÉVERAC, Portet, Roques, Muret qui continueront à avancer en profitant du fait que le Muretain a grossi, que nous avons dépassé les 100 000 habitants et que cela permet d'avoir des marges d'intervention plus grandes. Je pense que là, nous n'arrêtons pas de le dire, il faut repenser les choses et que ce n'est pas une histoire de confiance, c'est une histoire de poser des objectifs pour l'intérêt des habitants. Et je pense que nous en sommes très loin. Je rejoins aussi ce que dit Philippe SÉVERAC, je pense que c'est vraiment d'abord une question politique. Quelle politique voulons-nous ? Après, les choses pourront avancer, mais je pense que là il y a des intérêts beaucoup trop divergents et des intérêts politiques, sûrement même de la mauvaise politique.

Je veux revenir sur votre intervention du début. Vous avez dit qu'il y a eu une réunion hier, si j'ai bien compris, animée par une journaliste ? Est-ce que nous pouvons savoir d'où elle venait ?

Mme la Maire : c'était M. GIESBERT, pas Franz-Olivier, son frère. C'est un choix qui a été fait par le Président, nous l'avons découvert hier soir en arrivant. Il s'est présenté comme cela, et il a été le monsieur loyal de la soirée.

M. Pilet : mais à quel titre ?

Mme la Maire : il s'est présenté comme étant ancien journaliste. Il a monté une société de communication, c'est donc dans ce cadre-là qu'il a animé la soirée.

M. Pilet : donc, si j'entends ce que vous dites, les Élus qui sont arrivés ont découvert en arrivant la présence de ce Monsieur qui était ...

Mme la Maire : ... oui.

M. Pilet : d'accord. C'est délirant, excusez-moi, mais c'est délirant. Là, par contre, je pense qu'en tant qu'Élus, il aurait fallu marquer un point d'arrêt en disant que vous ne pouviez pas engager une séance de travail quand on ne fixe pas les règles du jeu avant et que l'on ne sait pas qui anime, à quel titre, comment, est-ce qu'il est payé. Il y a quand même des choses "sensibles" à discuter, vous parliez de confiance, mais il y a des éléments sensibles, si on ne sait pas qui est ce Monsieur ... Là, je trouve cela hallucinant et délirant. Et là, pour le coup, il aurait fallu dire stop d'entrée parce ce que c'est délirant.

Je reviens sur le SCoT. Il me semble que le Muretain Agglo, son Président, mais pas que, voulait plus ou moins en partir, était très critique.

Mme la Maire : apparemment, la relation avec M. MOUDENC se serait améliorée, puisque c'était lui le Président du SMEAT (Syndicat Mixte d'Études de l'Agglomération Toulousaine) ... maintenant, c'est son

Adjointe à l'urbanisme. Mais, c'est avec M. MOUDENC manifestement que discute M. MANDEMENT. Et donc là, nous n'avons plus entendu parler du fait de quitter le SCoT, ce n'est plus un sujet depuis quelque temps. Mais, c'est effectivement quelque chose qui avait été évoqué, le fait de monter un SCoT spécifique au Muretain Agglo. Donc, il semblerait que l'écoute de la part de la métropole, parce que c'est cela en fait, se soit améliorée. Donc, à partir de là, nous n'en entendons plus parler depuis plusieurs mois.

M. Pilet : j'y reviens dessus parce que nous sentions bien que c'était une position d'opposition d'hommes, mais pas de principe, de valeur et de projet, parce que des choses étaient intéressantes justement sur l'aménagement du territoire, entre, vous l'aviez dit tout à l'heure, le pôle de services de Fonsorbes, mais qui définissaient aussi des orientations pour tous les autres endroits de la commune. Je pense que cela aurait été un bon outil pour arriver à se mettre d'accord, puisque là il y avait le diagnostic, les prévisions à long terme. Je pense que dans un second temps cela pourrait être un support pour organiser le Muretain Agglo. Il me semble qu'un travail sérieux a été fait et qui est assez intéressant, et en termes de perspectives.

Je reviens sur les chiffres que vous avez étudiés lors de la réunion, avec des tableaux répartis en vingt-six communes. J'ai été très surpris, j'espère que nous aurons un temps de travail parce que j'ai beaucoup de questions à poser, des choses m'interpellent dans ces tableaux qui ont été présentés, cela a été dit, il y a l'histoire des compétences (pourquoi 5 ?), et ce que je n'ai pas compris dans les revenus, c'est que toutes les taxes sont regroupées, notamment les taxes liées aux impôts, aux ordures ménagères. Il me semble que l'une des bases est de séparer les recettes pour savoir d'où chacune vient. Mais après, j'aurais plein d'autres questions à développer ...

M. Séverac : ... et encore, il manque des taxes ...

M. Pilet : ... oui ...

M. Séverac : ... il n'y a pas la Taxe Foncière Non Bâtie, la TASCOT (Taxe sur les Surfaces Commerciales), au moins pour Portet et Roques pour qui elles sont très conséquentes.

M. Pilet : je ne sais pas si tous les autres Élus du Conseil Municipal ont eu les documents, c'est pour cela que je disais dans un premier temps que j'aurais voulu que nous puissions en discuter, et j'avais pas mal de questions à poser pour savoir si c'était partiel, s'il manquait des documents, s'il y avait des annexes, parce que c'était pour le coup très orienté.

Mme la Maire : ils nous ont bien dit qu'il y avait des imprécisions, notamment sur Fonsorbes, dont une qui nous a scotchés, à savoir les 200 000 € imputés à Fonsorbes sur l'augmentation des dépenses liées au CLSH (Centre de Loisirs Sans Hébergement). Nous en avons demandé l'explication parce que nous ne comprenions pas d'où cela venait : c'est tout simplement pour éviter de dépasser le 1,2 % qui nous était imposé par l'État, il y a maintenant deux ou trois ans, le pacte qui devait être signé mais qui ne l'a pas été par le Muretain Agglo ; ils ont donc décalé d'un an le paiement de ce qui était dû à LEC (Loisirs Éducation et Citoyenneté), du fait qu'ils ont le marché CLSH en délégation de service public. C'est donc ce qui explique les chiffres pour Fonsorbes, ce n'est pas illégal.

M. Pilet : en tout cas, cela manque de transparence. A la première lecture, nous nous disons que cela paraît orienté, mais je reste prudent puisque je n'ai pas tous les éléments.

Je reviens sur le PLH, c'est juste une indication pour l'illustrer. Les chiffres datent de 2016. Quand nous voyons l'évolution des communes, je pense qu'il y a beaucoup de chose à réinterroger. Rien que pour Frouzins, quand nous voyons sa population qui a augmenté, le nombre de création de logements, cela mériterait d'avoir des éléments beaucoup plus actuels et précis. Et tout cela ne peut amener derrière qu'à une confusion, et cela sera compliqué d'avancer.

Je pense que nous aurons une commission intercommunalité le 21 juin. J'ai vu qu'elle était programmée sur une heure, mais je crois qu'il faudra un peu plus de temps parce qu'il y a pas mal de sujets. En mon sens, il vaut mieux en prévoir deux.

Nous avons une proposition à faire. Nous avons vu aussi que le lac des Bonnets réouvrait, qu'il y avait des tarifs pour les Muretain, qu'il y avait des navettes pour les habitants de Muret. Il faudrait que ces horaires et navettes soient ouvert à l'ensemble du bassin du Muretain, à tous les habitants du Muretain Agglo.

Mme la Maire : les bus à Muret sont gratuits.

M. Pilet : oui.

Mme la Maire : quand nous disons qu'il faut tout mettre à plat, il y a cela aussi. A Muret, c'est gratuit.

M. Pilet : c'est la seule commune de l'agglomération toulousaine, quand il y a eu les changements de compétences, donc avec l'obligation de rentrer chez TISSÉO, qui a gardé ses bus gratuits.

Mme la Maire : oui.

M. Pilet : Colomiers qui avait des bus gratuits, un service public de qualité, a dû les rendre payants, mettant "sur la touche" les personnes les plus vulnérables, les personnes âgées et les personnes handicapées. Je ferme la parenthèse.

Mais du coup, nous nous disions : allons au bout du ridicule, demandons, pour tous les habitants du Muretain Agglo, qu'il y ait des navettes et des tarifs préférentiels. Nous avons tous abondé pour le Muretain Agglo, il finance ce projet, qu'il y ait donc un retour pour l'ensemble des habitants du Muretain.

Mme la Maire : oui, mais c'est sans grande illusion, M. PILET ...

M. Pilet : ... nous en sommes persuadés. Mais, à un moment donné, c'est aussi poser des choses, avec des petits actes qui sont peut-être mesquins, mais qui viennent interroger les choses. C'est de l'argent du Muretain, mais les avantages ne sont que pour 25 000 habitants.

Mme la Maire : nous sommes d'accord.

M. Pilet : à suivre, mais cela va être très compliqué je crois.

Mme la Maire : oui, il n'y a pas de doute.

M. Séverac : sur la convocation de la commission, je ne pense pas qu'il y ait une limite d'heure. Ce qui est peut-être limité à une heure, c'est lorsque nous le faisons par le système Outlook, si nous n'y prenons pas garde, il affiche automatiquement une heure. Mais il n'est pas dans notre idée de limiter le débat à une heure parce qu'effectivement cela risque d'être beaucoup plus long. Rassurez-vous.

M. Pilet : merci.

16 - QUESTIONS ORALES POSÉES PAR LES DIVERS GROUPES

Groupe "Fonsorbes l'Humain d'Abord"

1. Nous demandons qu'un effort soit fait pour la protection des déplacements sur le chantier de la route de Tarbes pour prévenir les accidents (au moins deux la semaine dernière) ainsi qu'une information claire sur le sens de circulation chemin des Carrelasses.

Mme la Maire : une dame, dont vous nous aviez informés de son identité, est effectivement passée en Mairie pour nous signaler un trou, et qui a reconnu qu'il avait été rebouché immédiatement. Donc, cela a été fait. Mais il est regrettable qu'un trou ait été responsable de la chute d'un piéton. Les consignes ont été passées à la société BSO et au SDEHG pour la sécurité sur leur chantier. Le coordonnateur Sécurité Protection de la Santé passe régulièrement, son dernier passage date du 5 juin. Un compte-rendu est fait à chaque passage.

Arrivée de M. CHOUARD Jean-Stéphane à 20 h 09

Nombre de membres	Présents : 28	Votants : 32
-------------------	---------------	--------------

Chaque fois que nous avons été informés d'un incident, la mise en protection a été faite immédiatement. L'objectif serait qu'il n'y ait pas d'incident. Pour autant, c'est un chantier d'une telle importance, avec une telle dégradation des trottoirs, je ne sais plus si nous pouvons encore parler de trottoirs, que nous ne pouvons que conseiller aux Fonsorbais de ne passer là que s'ils ne peuvent pas passer ailleurs, que s'ils ont l'obligation de venir route de Tarbes. Mais les entreprises sont averties sur le sujet. M. CHOUARD et M. GAUTHIER ont passé la matinée d'hier, comme tous les mardis, à la réunion de chantier. Tout cela est donc largement répété aux entreprises.

Je ne sais pas si vous voulez ajouter quelque-chose, Jean (GAUTHIER) ou Jean-Stéphane (CHOUARD). Jean, sur la sécurité, est-ce que tu souhaites ajouter quelque-chose ?

M. Chouard, Conseiller délégué aux grands travaux et VRD : quelle était la question, Françoise ?

Mme la Maire : la question est "Nous demandons qu'un effort soit fait pour la protection des déplacements sur le chantier de la route de Tarbes pour prévenir les accidents (au moins deux la semaine dernière) ainsi qu'une information claire sur le sens de circulation chemin des Carrelasses". Et là, nous parlions uniquement de la sécurité.

M. Chouard : la réunion de chantier du mardi dure quatre heures pratiquement. URBALINK fait un très bon travail pour rappeler aux entreprises quelles sont leurs obligations. Je dirais qu'aujourd'hui nous n'avons aucun souci, tu me contredis Jean si je dis des bêtises, avec la société EIFFAGE, qui a donc démarré le 11 mai. Nous avons un peu plus de soucis avec BSO, qui s'occupe des réseaux, qui est un petit peu moins pointilleuse sur la sécurité. Jean y va pratiquement tous les jours, Mme GRENIER y passe également tous les jours, c'est donc répété, rerépété. Il y a un suivi très, très important sur ce que font les entreprises vis-à-vis de la sécurité. Il n'y a aucun souci.

Mme la Maire : nous essayons de faire au mieux.

M. Pilet : juste, peut-être y passer le soir, notamment les vendredis, puisqu'en général, en journée avec les travaux les gens vont dans les commerces, il y a les gens qui travaillent ; la vigilance est de mise quand il n'y a plus les engins, où là il faudrait s'assurer que tout soit mis en sécurité. Nous entendons les préconisations qui sont faites, sachant que c'est un chantier qui va durer jusqu'au mois de décembre, mais il faut y veiller, surtout que nous observons que des parties sont très bien sécurisées, et puis d'autres parties ne sont pas du tout sécurisées ; un trou est sécurisé par une plaque en fer pour passer, avec deux barrières, alors que le même trou cinquante ou cent mètres plus loin n'est pas du tout protégé. Nous entendons les efforts qui sont faits, mais c'est important puisque des personnes ont eu des blessures, heureusement très légères. Après, nous ne parlons même pas de la circulation et des accrochages, au moins verbaux, qu'il y a pu y avoir.

Mme la Maire : il faut savoir aussi que nous avons été confrontés à des actes de malveillance, à savoir des vols de panneaux, des inversions de panneaux concernant la circulation, cela s'est produit plusieurs fois, notamment dans la nuit de samedi à dimanche derniers, où ils ont inversé le sens de circulation au bout de l'avenue de la Gare et du chemin Bellevue ; avec les conséquences que cela pourrait avoir en termes d'accidents, et d'accidents graves. Et je ne parle pas de ceux qui ne respectent pas les sens interdits, qui continuent à vouloir absolument y passer, dont certains se sont fait épinglés par la patrouille, mais il y a ces incivilités-là qui peuvent avoir de graves conséquences.

M. Pilet : je reste sur la route de Tarbes : dans certains endroits, des panneaux indiquent bien aux piétons de passer en face, et le circuit est bien sécurisé, puis, dans d'autres endroits, il n'y a rien du tout, ou ce n'est pas accessible. Je pense à une des personnes blessées, qui est venue en Mairie, on lui a dit qu'il fallait passer sur le trottoir sécurisé, sauf qu'à l'endroit où elle était, il n'y en avait pas, et il n'y avait pas non plus de panneau puisque lorsque nous débouchons, il n'y a pas forcément les panneaux qui indiquent. Si nous voulons nous rendre dans certains commerces ouverts, il n'y a pas d'autres choix que de traverser. Nous entendons que les consignes sont passées, mais je pense qu'il faut y être très, très vigilant.

M. Gauthier, du groupe Majoritaire : j'essaye d'y aller tous les jours, le matin et le soir, et surtout le vendredi soir pour vérifier si tous les panneaux de circulation et autres sont bien en place.

Mme la Maire : concernant "l'information claire sur le sens de circulation chemin des Carrelasses" : je crois que cela a bien été compris. Et là aussi, on nous a volé, il y a quinze jours, trois semaines, les panneaux situés au bas du chemin des Carrelasses ; les panneaux ont disparu. Donc, fatalement, lorsque les gens sont arrivés, ils ne savaient pas s'ils pouvaient ou pas monter. Aujourd'hui, à priori, les indications sont nécessaires et suffisantes, et cela a l'air de fonctionner. Nous n'avons pas de retour. Mme BEAUFORT, qui n'est pas là, est notamment bien placée pour juger de ce qu'il se passe au bas du chemin des Carrelasses, Mme DE COUX également puisqu'elle habite le quartier. A priori, cela fonctionne bien.

M. Pilet : là, le sens qui va rester ainsi jusqu'à la fin de la déviation, est descendant ?

Mme la Maire : oui.

M. Pilet : parce qu'au départ, il était montant, après ...

Mme la Maire : ... aujourd'hui, il est descendant ...

M. Pilet : ... c'était à double sens, et maintenant c'est ... Et avec les gens qui avaient pris les habitudes, et en plus ...

Mme la Maire : ... non, c'est fini cela ...

M. Pilet : ... nous avons appris que les panneaux avaient été enlevés ...

Une piste cyclable a été matérialisée ; donc elle, elle va rester ? Dans la descente des Carrelasses.

M. Bataille, Conseiller délégué aux mobilités douces : oui, elle a été peinte, elle devait être provisoire, il était prévu une piste jaune. Mais, nous avons demandé qu'elle soit blanche pour éventuellement rester.

Mme la Maire : merci, Vincent.

2. Nous voudrions connaître le positionnement de la Majorité Municipale pour les prochaines élections départementales. La Majorité va-t-elle, comme pour les scrutins similaires, ne pas prendre de position ?

Mme la Maire : l'article L 2121-19 du CGCT précise "les Conseils Municipaux ont le droit d'exposer en séance du Conseil des questions orales ayant trait aux affaires de la commune". Cette information est notée dans le règlement intérieur du Conseil Municipal voté en 2020. Donc, nous ne sommes pas sûrs que la question ne déborde pas, mais elle sera traitée, M. SÉVERAC va vous répondre.

M. Séverac : nous n'allons pas nous arrêter à cette question-là, même si c'est effectivement un cadre un peu plus large. Mais, nous y répondrons car la position des Élus de "Fonsorbes Citoyenneté" intéresse sans aucun doute les Fonsorbais, tout comme celle d'ailleurs des Élus de "Fonsorbes l'Humain d'Abord" ou de "Fonsorbes Vert l'Avenir", car à notre avis la question n'entre pas dans le cadre du rapport entre la Majorité et les groupes Minoritaires, mais est posée à tout un chacun.

"Fonsorbes Citoyenneté" a été créé en 1995, cela fait déjà un moment, c'est un groupement politique depuis la fin 1999, et il remplit depuis lors les obligations d'un Parti Politique comme n'importe quel autre, quelle que soit sa taille, notamment en matière de contrôle financier, puisque chaque année, les comptes sont envoyés à la Commission Nationale qui suit les comptes des formations politiques, et sont publiés au Journal Officiel. C'est dire que Fonsorbes Citoyenneté n'a jamais revendiqué un quelconque "apolitisme" comme certains le prétendent à tort, mais une démarche citoyenne et politique, critique, autonome et indépendante. Indépendante notamment des partis politiques nationaux traditionnels que nous connaissons tous. Et ceci n'a pas changé, et ce n'est pas près de changer. Pour autant, nous ne nous interdisons pas de regarder autour de nous, de considérer le contexte local, et au-delà, les intérêts de la commune dans son environnement. C'est le cas dans le cadre intercommunautaire, nous venons d'en parler, c'est le cas dans le cadre départemental également.

Fonsorbes est la 11^{ème} ville du département, elle ne peut pas se désintéresser de la manière dont celui-ci est dirigé et des actions qui y sont conduites pour répondre aux besoins de tous les habitants de la Haute-Garonne, et donc des Fonsorbais également.

Quand le Président du Conseil Départemental, Georges MÉRIC, a demandé à Françoise SIMÉON, Maire de Fonsorbes, d'être la suppléante de Marie-Claude LECLERC, Conseillère Départementale sortante, donc candidate dans ce canton en binôme avec le Maire de Saint-Lys pour la liste "Haute-Garonne en Commun", la proposition a été discutée au sein de notre mouvement, qui jusqu'à présent, il est vrai, ne s'était jamais engagé de la sorte.

Plusieurs éléments ont été pris en considération et en compte dans notre réflexion : la qualité du travail réalisé depuis 2014 en collaboration avec le Conseil Départemental et ses représentants, le soutien financier très significatif apporté sur de nombreux chantiers fonsorbais, plus encore sans doute les valeurs républicaines portées par le Conseil Départemental et son Président, soit : la solidarité envers les plus fragiles, la laïcité, le développement durable et l'action écologique concrète, pour ne citer que les REV (Réseaux Express Vélo) qui sont un peu plus que du rêve puisque nous travaillons dessus.

Tous ces éléments positifs, ainsi que la démarche de rassemblement de forces diverses et variées autour de valeurs communes dépassant les clivages habituels au sein de son groupement "Haute-Garonne en Commun", nous ont paru déterminants pour y apporter notre soutien au travers de la candidature de Françoise SIMÉON, même de faire figurer notre logo sur les documents de campagne.

Notre souci d'indépendance est pour autant très clair, comme notre soutien ponctuel et notre participation à une démarche de rassemblement. "Fonsorbes Citoyenneté" n'a pas adhéré au Parti Socialiste, ni ne s'y est rallié, ni à aucune autre force qui constitue la "Haute-Garonne en Commun" (PS, PCF, PRG, Génération S, Place Publique, Nouvelle Donne, MRC, Gauche Républicaine et Socialiste, Tous pour Toulouse), dont certaines, d'ailleurs, vous soutenaient, M. PILET, semble-t-il, il y a quelques mois de cela. "Fonsorbes Citoyenneté" a décidé de s'engager avec responsabilité, mais ne renonce ni à son sens critique, ni à sa raison d'être.

L'enjeu des élections départementales est important pour le département et les politiques qu'il porte, bien sûr, mais le rendez-vous est également important dans le contexte général actuel où l'abstention est forte, le désintérêt est grand, les divisions des forces classiques, qu'elles soient de droite ou de gauche, sont très importantes, où la présence de l'extrême droite est de plus en plus dangereuse et qui risque donc d'accéder à de grandes responsabilités. A l'heure où la maison républicaine brûle, nous ne pouvons pas être de ceux qui regardent ailleurs.

Et vous, Mesdames et Messieurs de l'Opposition ?

M. Pilet : excusez-moi, je n'ai pas compris la fin de votre intervention. La dernière phrase, qu'est-ce qu'elle veut dire ?

M. Séverac : et vous, qu'en pensez-vous ?

M. Pilet : nous avons été très surpris, "très surpris" façon de parler parce que dans les positionnements de politiques politiciennes, malheureusement, nous sommes habitués à des changements et à des revirements qui sont souvent éloignés des vraies valeurs qu'il faut défendre pour les concitoyens et qui amènent à ce que nous nous présentions devant des électeurs et que nous

essayons de tenir des valeurs, des convictions. Et c'est parce qu'il y a tous ces petits jeux aussi que nous pensons que des gens se désintéressent de la politique, parce qu'ils en ont marre de ces revirements à tout moment.

Nous aurions pu trouver cela logique et normal s'il n'y avait pas eu toutes les critiques passées. Ce qui nous fait question, c'est que sur les six ans, nous avons entendu régulièrement des critiques contre les Conseillers Départementaux en place, contre le Conseil Départemental, contre le PS, contre les listes, comme celle que j'ai eu l'honneur de conduire qui était soutenue par une pléiade de partis. S'il n'y avait pas eu tous ces propos avant, nous aurions dit que cela faisait partie du jeu politique, c'est logique, ils prennent une position, ils s'engagent dans les élections, tant mieux, c'est très bien. Là, pour nous, c'est incompréhensible, si ce n'est, cela a été un peu évoqué dans la réponse de Philippe SÉVERAC, nous avons entendu parler de financements, d'aides qui ont été données, et cela vient aussi brouiller le dernier scrutin qu'il y a eu puisqu'en tant que "Fonsorbes Citoyenneté", vous avez affiché votre indépendance, le fait que vous étiez loin de tous les partis politiques, y compris du soutien qu'avait écrit et donc aussi revendiqué de Mme IBORRA. Mme IBORRA a fait un écrit, vous m'avez dit, des listes, des communes qu'elle a soutenues, tout cela est un fait ...

Mme la Maire : ... écoutez, Mme IBORRA écrit ce qu'elle veut ...

M. Pilet : ... je veux ...

Mme la Maire : ... en aucun moment nous n'avons revendiqué le soutien de quiconque. Cela, vous ne pouvez pas nous l'enlever, M. PILET. Et puis quand je vous entends parler de politiques politiciennes, excusez-moi, nous ne sommes pas du tout dans cette démarche-là ...

M. Pilet : ... écoutez, je ne sais pas, parce que quand vous défendez quelque chose, ce n'est pas vieux, c'était l'année dernière, vous vous en prenez, je ne veux pas parler pour l'autre groupe Minoritaire, ...

Mme la Maire : ... et vous, M. PILET ? Qu'est-ce que vous faites pour les Départementales ?

M. Pilet : pardon ?

Mme la Maire : et vous, M. PILET, maintenant que vous avez bien été critique à mon égard, qu'est-ce que vous faites ...

M. Pilet : ... pas à votre égard, c'est à l'égard du groupe Majoritaire sur lequel je me questionne. Vous vous êtes présentés l'année dernière devant les électeurs en affichant une indépendance très claire ...

Mme la Maire : ... mais oui, nous la revendiquons notre indépendance ...

M. Pilet : ... voilà, que vous revendiquez. Je pense qu'aujourd'hui ils doivent être bien ...

Mme la Maire : ... non ...

M. Pilet : ... si. A partir du moment où l'on dénonce les listes qui se regroupent avec d'autres, que l'on dénonce l'affichage, que l'on prend certaines positions, et que, même pas huit mois après, on a cet affichage-là, c'est, pour moi, incompréhensible et cela renvoie une image de la politique très claire.

Je veux revenir aussi sur le Rassemblement National. Nous combattons le Rassemblement National en portant des valeurs très claires de liberté républicaine, laïque. Et, ce n'est pas en reprenant leur argument que nous convaincrions les gens de ne plus voter pour eux. Je fais allusion à l'argument que vous avez employé pour l'installation de la vidéosurveillance sur la commune. Vous avez dit que c'était aussi à destination des électeurs qui votent pour le Rassemblement National. Là, il y a des lignes qu'il faut savoir couper. Si l'on installe un dispositif de sécurité, c'est parce qu'il y a des problèmes de sécurité, qu'il faut y répondre. Ce n'est pas pour faire plaisir à des électeurs.

Mme la Maire : vous êtes complètement hors sujet, M. PILET, ...

M. Pilet : ... non, je ne suis pas hors sujet. Ce qui est tout à fait hors sujet, c'est ce que M. SÉVERAC ...

Mme la Maire : ... je vous rassure sur les valeurs qui sont les miennes. Ce sont des valeurs républicaines, laïques, et là-dessus, je suis très tranquille ...

M. Pilet : ... alors, nous allons être tranquilles sur ...

Mme la Maire : ... nous allons clôturer là-dessus ...

M. Pilet : ... non. Nous allons être tranquilles là aussi là-dessus. Je demande, vous êtes Mme la Maire, aussi Officier de Police Judiciaire, que les règles soient bien appliquées dans le cadre de la campagne, il reste encore un week-end, notamment sur le marché, que les mêmes règles soient appliquées à toutes les listes qui viennent distribuer ...

Mme la Maire : ... non ...

M. Pilet : ... il n'est pas normal, laissez-moi finir, il n'est pas normal qu'à certains on leur dise "vous devez rester sur le trottoir" et que d'autres peuvent aller là où ils veulent devant les barrières. Je demande très clairement que les mêmes règles soient appliquées à tous les candidats qui viennent distribuer sur le marché.

Mme la Maire : je suis allée une fois sur le marché, il y a quinze jours, et j'ai constaté que plusieurs listes étaient là, et que nous étions tous en dehors du marché, personne n'est rentré sur le marché, ni moi, ni les autres ...

M. Pilet : ... vous n'écoutez jamais les choses ...

Mme la Maire : ... nous avons parfaitement respecté les règles ...

M. Pilet : ... non ...

Mme la Maire : ... je ne vois pas ...

M. Pilet : ... écoutez les choses, écoutez-moi. Je dis qu'il faut que les mêmes règles soient appliquées. Il n'est pas normal que l'on dise à certaines listes ...

Mme la Maire : ... qui a dit quoi ?

M. Pilet : ce qui a été dit, des gens sont chargés de faire la réglementation sur le marché, ...

Mme la Maire : ... la seule réglementation, M. PILET, qui vaut pour tout le monde, c'est "vous restez à l'extérieur du marché".

M. Pilet : oui.

Mme la Maire : et je n'ai vu personne, ni en tant que cliente du marché, ni en tant que moi sur le marché en train de faire campagne il y a deux semaines, à l'intérieur du marché bafouer les règles, qui que ce soit. Quelle que soit la couleur politique, nous étions tous à l'extérieur du marché ...

M. Pilet : ... nous en reparlerons. Je voulais quand même le dire, que ce soit les mêmes règles pour tous les candidats qui viennent sur le marché. Parce qu'il y a des candidats à qui on leur a demandé de se déplacer et d'aller sur les côtés du marché. Cela illustre aussi ...

Mme la Maire : ... vous nous direz qui, et qui a fait la remarque, M. PILET. Qui a fait la remarque ?

M. Pilet : je vous le dis là, je le dis publiquement, je n'irai pas plus loin parce que c'est enregistré, et que je ne fonctionne pas de cette manière-là. Je constate ...

Mme la Maire : ... attendez, vous êtes en train de dénoncer quelque chose alors que les règles ont été parfaitement appliquées par tous depuis le début de la campagne ...

M. Pilet : ... excusez-moi. Sur les règles, nous savons qu'elles sont variables. Je ne veux pas aller sur ce sujet parce que je vais dire d'autres choses ...

Mme la Maire : ... ça va. "On m'a dit que", "j'ai vu que", mais vous dénoncez des choses sans apporter quelque preuve que ce soit. En aucun moment, il n'a été permis à qui que ce soit de rentrer sur le marché, et de ce que j'en ai vu, et peut-être que M. Thierry LOUZON peut en parler puisqu'il est sur le marché toutes les semaines, personne n'est allé au-delà de l'autorisation du règlement du marché. Nous allons ...

M. Pilet : ... je pense que chaque fois que nous avons amené des éléments, même si nous faisons attention comment les éléments nous sont ramenés, et puis nous essayons de faire attention aux gens qui nous font remonter les choses, c'était chaque fois fondé. Il y a très peu de fois où nous étions à côté de la plaque. Par contre, je sais que des gens, pour qui j'ai remonté des informations, ont eu des coups de fil après ou des menaces indirectes. Donc, c'est pour cela que je fais très attention et que je ne cite personne.

Mme la Maire : oui, faites très attention à ce que vous dites, M. PILET.

M. MAILHÉ, à vous la parole.

M. Mailhé : M. MAILHÉ ne peut pas parler, ils me disent tous de me calmer, je vais donc me calmer parce que ce que j'entends là, c'est énorme. Déjà, la question a le mérite d'exister, vous pouviez ne pas répondre, vous avez le mérite d'y répondre, c'est très bien. Déjà, c'est Philippe SÉVERAC qui répond, c'est toi Françoise qui est candidate suppléante du Parti Socialiste de Mme LECLERC, ou de Mme LECLERC du Parti Socialiste.

Dieu sait que, Philippe, tu le sais, j'ai beaucoup d'estime pour toi, et je pense réellement que tu as d'énormes qualités. Mais, il y en a une que tu viens de démontrer encore plus forte, c'est la pratique de la langue de bois. Et là, tu es très fort. Il faut quand même être réaliste, je vais être très rapide, très clair. Quand on veut changer de couleur, une couleur que l'on a haïe, on peut toujours trouver la meilleure excuse pour dire "mais, cette couleur, elle me plaisait" ; je ne veux pas de réponse, je ne veux pas de réponse parce que vous aurez toujours raison, c'est ce qu'il se passe depuis plus de six ans. Mais quand on a critiqué le Parti Socialiste, je ne dis pas "l'ancienne Majorité", je dis "le Parti Socialiste", non, et je vais dire des choses que tout le monde va entendre, que tu m'as dites, que tu as dites à Franck FÉDOU, et que tout le monde autour a entendues, quand on a critiqué le Parti Socialiste, quand on a critiqué Christophe MAILHÉ, secrétaire de section du Parti Socialiste, quand on a fait des tracts sur un apolitisme déclaré, c'est une réalité, c'est écrit, nous allons le ressortir, que ce soit pour cette élection ou l'élection de 2014, quand on a haï ce Parti Socialiste, j'ai même entendu M. CHOULARD me parler du Parti Socialiste comme le "grand méchant loup de la politique

française", je t'ai entendu parler de François HOLLANDE, il était au pouvoir, comme le grand méchant loup, celui qui a écrasé la France, si, tu y étais, il faut quand même reconnaître quand on y pense. Je pense que là, que tu me rejoignes, je peux t'appeler "camarade" si tu veux, mais, à un moment donné, les électeurs n'y comprennent plus rien. Tu as beau mettre ton sigle "FC", mais il y a "PS" à côté. Tu pourras y trouver toutes les excuses, tous les commentaires, tous les arguments, l'électeur, lui, se rend-compte de ce qui a été dit aux municipales, il se rend compte de ce qui est dit maintenant, je ne t'en veux pas, je suis content que tu me rejoignes, c'est bien, viens, mais, l'électeur

...

M. Chouard : ... je croyais que vous aviez dit que vous n'y étiez plus.

M. Mailhé : je n'ai pas payé mes cartes, je ne vais plus les payer, mais c'est encore moi le secrétaire de section pour un an. Je l'ai appris dernièrement, et c'est Jean-Claude PILET qui me l'a fait remarquer. Mais, l'électeur, lui, il a lu le PS "ce n'est pas normal que le PS revienne à Fonsorbes, il ne faut surtout pas", c'est écrit, et maintenant, on va dire "mais, la Majorité départementale a fait du bon boulot", quand un an avant on disait qu'Hollande n'a fait que des "conneries". A un moment donné, et je vais te dire ce que tu as dit, et tout le monde le sait, tu nous appelais "la rose fanée" ... oui ...

Mme la Maire : ... jamais, jamais, je n'ai employé ce terme-là, jamais. Trouvez-moi un écrit.

Les micros sont coupés.

Mme la Maire : ... ce qui est certain, c'est que "Fonsorbes Citoyenneté" a battu les listes socialistes et nous avons bien fait de les battre vu la situation de la commune sur laquelle je ne vais pas revenir. Donc, effectivement, pour avoir été dans la Majorité socialiste en 1995, quand M. DUPLANTÉ est venue me chercher, j'ai vu le fonctionnement au sein de la commune, pas de la section puisque je n'y étais pas, mais au sein du Conseil Municipal. Nous étions un certain nombre ensuite de "Fonsorbes Citoyenneté" à avoir été élus. Nous avons vu comment fonctionnait la gouvernance socialiste de la ville. Nous avons été très heureux de les battre ...

M. Mailhé : ... non, la gouvernance de la Majorité de l'époque.

Mme la Maire : oui, qui était socialiste, ils étaient au PS, que tu le veuilles ou non ... nous n'allons pas refaire l'histoire ...

M. Mailhé : ... il n'y avait pas qu'eux, c'est pour cela que tu as fait un amalgame et que tu as profité, tu as gagné là-dessus. Tu as créé un amalgame avec moi ...

Mme la Maire : ... tout cela pour dire ...

M. Mailhé : ... Christophe MAILHÉ, secrétaire de la section socialiste de Fonsorbes, tu as joué là-dessus, tu l'as dit ...

Mme la Maire : ... oui, nous l'avons dit parce que ...

M. Mailhé : ... tes colistiers me l'ont dit, ils m'ont dit "tu es un problème, tu représentes le Parti Socialiste" ...

Mme la Maire : ... mais oui ...

M. Mailhé : ... et là, maintenant, on dit "mais le Parti Socialiste ...

Mme la Maire : ... dans le PS fonsorbais ...

M. Mailhé : ... je suis d'accord, mais les électeurs ne le comprennent pas ...

Mme la Maire : ... moi, je te l'explique ...

M. Mailhé : ... et le problème, ce qui me fait peur au final, c'est le bulletin qui va être mis dans l'urne. Et là, nous nous rejoignons tous. Et je crains que nous allons être, comme la dernière fois où tu es encore venue me voir, et tu m'as dit aux municipales, lors des dernières élections départementales, parce que je retiens tout, j'ai l'air d'un innocent comme ça, mais je retiens, tu m'as dit "mais finalement alors, il y a des électeurs du Front National qui ont voté pour moi", un an après le 2014, et je t'ai dit "mais tu croyais quoi ?", c'est vrai ...

Mme la Maire : ... il y a des électeurs du Front National qui ont voté pour toutes nos listes, sans aucun doute ...

M. Mailhé : ... mais là, ces électeurs vont voter, et ils vont voter Rassemblement National. Mais, le problème, c'est que cette ambiguïté va augmenter ce vote-là, c'est un fait, c'est une réalité. Après, je ne te reproche pas de partir avec le Parti Socialiste. La seule chose que je te reproche, c'est que tu savais, puisque tu m'as reproché d'être le secrétaire de section, ...

Mme la Maire : ... non ...

M. Mailhé : ... c'est de ne pas m'en avoir parlé avant. Nous aurions pu discuter, nous aurions pu élaborer quelque chose de très crédible ...

Mme la Maire : ... ce qui a été critiqué ...

M. Mailhé : ... et là, pour m'avoir pris pour un innocent, pour ne pas m'en avoir parlé, maintenant nous sommes dans une impasse qui sera réellement très triste pour notre canton ...

Mme la Maire : ... tout ce que nous avons à faire ...

M. Mailhé : ... et surtout pour Fonsorbes.

Mme la Maire : tout ce que nous avons à faire, tous autant que nous sommes autour de cette table-là, qui sommes tous des Républicains, c'est d'inciter les gens à aller voter. C'est cela qui est important, parce que l'absentéisme sera fort probablement très important, incitons les gens à aller voter, quoiqu'ils votent, en espérant qu'ils ne voteront pas Rassemblement National.

M. Mailhé : je vais répéter ce que j'ai dit tout à l'heure, puisque je ne voulais pas que ce soit enregistré, mais finalement, tu as dit publiquement au mariage de Franck FÉDOU "je te présente le secrétaire de la section de la rose fanée" ...

Mme la Maire : ... mais bien-sûr ...

M. Mailhé : ... au moins, ce sera écrit ...

Mme la Maire : ... allez, c'est parti ...

M. Mailhé : ... sur le procès-verbal.

M. Bataille : tu parlais d'ambiguïté ; ce qui a été attaqué pendant la campagne, ce n'était pas le Parti Socialiste. Quand tu parles d'ambiguïté, c'est quand tu n'affiches pas le lien avec le Parti Socialiste, et que tu mettes même le mot "Vert" dans le nom de ta liste. Donc, pour donner des leçons sur l'ambiguïté, je ne te trouve pas très bien placé ...

M. Mailhé : ... l'ambiguïté, c'est que sur ma liste il y avait un militant Europe Écologie les Verts, nous n'allons pas refaire les élections, qui n'a pas été soutenu par son propre parti parce qu'il ne savait pas qu'il y avait même un militant à Fonsorbes Europe Écologie les Verts. Mais, l'ambiguïté, c'est vous, ou alors vous l'avez lu mais vous voulez l'oublier, j'ai fait deux articles dans la Dépêche, en précisant bien, et c'est le premier déjà, le tout premier, "je suis le secrétaire du Parti Socialiste, et une partie de notre liste sera des adhérents du Parti". Tu sais lire aussi bien que moi, c'est écrit noir sur blanc. Le deuxième article, qui sort entre les deux tours, je commence "je suis secrétaire du Parti Socialiste et une partie de la liste a été bâtie avec le Parti". Vous l'avez ressorti, vous l'avez même ressorti sur Internet, êtes allés chercher qui était ...

Mme le Maire : ... M. CHOUARD, et nous terminons.

M. Chouard : juste une question : M. MAILHÉ, pourquoi M. MÉRIC ne vous a pas appelé, vous, pour être le suppléant ?

M. Mailhé : j'ai une situation personnelle, vous la connaissez, parce que vous la connaissez tous, je ne souhaitais plus prendre de mandat, je ne souhaitais plus rien faire. Et le lendemain des élections, je l'ai dit. Je ne peux pas, parce que j'ai des changements dans ma vie personnelle ; vous la connaissez, tout le monde la connaît, nous venons de voter quelque chose là-dessus. Donc, voilà. C'est simple, je ne pouvais pas, techniquement, je ne peux pas.

Mme la Maire : parfait. Nous passons aux questions du groupe ...

M. Pilet : ... excusez-moi. Je voudrais donner une information, faire juste un commentaire sur l'organisation démocratique de la désignation des candidats. Entre ce qu'affichent ces Partis et ce qu'il se passe sur le terrain, nous voyons qu'il y a une grande différence, à la différence d'autres Partis puisque ce ne sont pas les militants qui décident, mais c'est un ou deux chefs par-ci, par-là, avec des tractations, tout ce que nous dénonçons.

Juste une information : jeudi 17 juin, nous organisons un débat qui sera retransmis entre deux listes candidates aux élections départementales, à 20 h 30, début de la retransmission 20 h 45. Les deux listes que nous avons sollicitées pour ce débat sont "Europe Écologie les Verts" et "Citoyenne", qui est en partie soutenue par la France Insoumise, mais comme il y a des citoyens à côté, il faut dire les deux entités.

Groupe "Fonsorbes Vert l'Avenir"

1. Nous avons beaucoup de retours concernant l'entretien des espaces verts. Y a-t-il un problème au niveau de l'organisation du plan de charge des services techniques ? Le travail collaboratif avec l'AIH est-il déployé ?

M. Canillo : non, je ne suis pas étonné de la question. Quand on fait un petit peu la rétrospective, tout ce qu'il se passait jusqu'à fin d'avril se passait très, très bien. Et puis, le mois de mai très pluvieux nous a fait prendre pas mal de retard. Nous espérons le rattraper avant la fin du mois de juillet. Deux personnes seront recrutées pour deux mois. Un pic d'absentéisme ne nous a pas aidés, toujours au mauvais moment. Nous nous rendons-compte que, chaque année, nous nous retrouvons dans cette période-là où, durant une quinzaine de jours, il pleut énormément, ce qui fait que l'herbe

pousse, pousse, et ainsi de suite. La seule chose que nous ne maîtrisons pas, c'est "quand". Nous savons qu'il va pleuvoir, mais "demain ? Non ; après-demain ? Ah, oui, ah non, cela n'a duré qu'un jour, cela n'a pas suffi", et ainsi de suite. Donc, très difficile à gérer, mais nous allons y arriver.

Suite à ces problèmes, nous avons décidé "la tonte de sécurité". C'est-à-dire que peu importe, la priorité numéro un, c'est l'ordre que nous avons donné aux services techniques, est de tondre ce qui relève de la sécurité : les ronds-points, etc, que la visibilité sur les routes soit faite. Après, quand on réfléchit un petit peu, le tour de Fonsorbes pour les employés municipaux, c'est six semaines ; il leur faut six semaines pour faire un tour complet. Cette année, grâce au fait d'avoir fait appel à l'AJH, la tonte a lieu toutes les quatre semaines, puisque le contrat stipule toutes les quatre semaines. Et, nous nous sommes rendus-compte qu'en tondant toutes les quatre semaines, la météo n'engendrait pas de problème. Jusqu'à présent, je ne l'ai jamais entendu. Nous nous rendons-compte que maintenant, ça y est, nous avons un indicateur. Nous n'avions pas d'indicateur, maintenant, nous avons un indicateur. L'indicateur est de dire qu'il faut se rapprocher le plus près des quatre semaines. Donc, c'est ce que nous allons faire. Nous avons pas mal de pistes à ce niveau-là, nous allons donc faire en sorte, nous allons travailler dessus, pour essayer de tondre toutes les quatre semaines. Quand nous nous échappons des quatre semaines, nous risquons de rencontrer les problèmes que nous rencontrons à l'heure actuelle. Donc, nous y travaillons et nous ferons certainement des propositions à ce sujet.

Mme la Maire : par contre, pour répondre sur la partie AJH, ils font parfaitement bien les zones qui leur ont été définies, il n'y a pas de problème sur leur implication, leur présence et sur le rendu du travail.

M. Canillo : ils font l'unanimité partout, et nous nous rendons-compte en définitive, nous voyons bien que ce n'est pas du hasard cette histoire de quatre semaines, qu'avec quatre semaines cela passe très bien. Peu importe la météo. Mais, six semaines, c'est deux semaines que nous avons en plus des autres, cela fait les vingt ou trente centimètres qui dépassent, et puis après, ce n'est pas possible, il faut ramasser, nous perdons du temps et tout s'enchaîne, et ainsi de suite. Donc, nous savons maintenant que pour l'année prochaine nous connaissons notre challenge, celui d'essayer de passer toutes les quatre semaines et nous ferons des propositions pour essayer d'y arriver.

Mme la Maire : sachant que nous sommes confrontés à un absentéisme certain, il faut le dire, au niveau du service des espaces verts ; les équipes ne sont donc pas complètes comme nous aurions pu espérer qu'elles le soient. Donc, nous avons décidé d'embaucher deux saisonniers, les recrutements ont été lancés il y a une quinzaine de jours : l'un commencera lundi et nous espérons bien en recruter un autre pour les deux mois à venir.

M. Mailhé : merci Gilbert pour les explications. Si nous avons posé la question, ce n'est pas pour vous embêter, c'est parce que beaucoup de monde nous en parle, et au moins la réponse est publique et ils pourront entendre les causes de ce problème-là.

M. Canillo : oui, j'ai bien entendu qu'il y avait beaucoup de monde, statistiquement, c'est difficile à chiffrer. Nous, nous avons reçu à peu près, nous les comptons certainement sur les doigts de la main, les gens qui se plaignent, en règle générale demain nous les aurons tous rencontrés au moins une fois, pour leur dire pourquoi et comment.

Mme Bobo : s'il vous plaît. Concernant les espaces verts, j'ai envoyé deux mails par rapport à l'aire de jeux du CCAS. On m'a dit que ce sera fait début juin. Mais, quand nous voyons l'état de l'aire de jeux, je pense quand même que nous pouvons faire rentrer cela justement dans le choix de la sécurité, parce que ça rentre dans le cadre de la sécurité des enfants. Quand vous voyez l'état de l'aire de jeux des 13 Vents, les parents disent qu'il y a des serpents, c'est la sécurité des enfants. Les assistantes maternelles y vont avec des enfants, c'est inadmissible. C'est accessible à tout le monde, nous l'ouvrons, nous disons que c'est bien pour les enfants, mais si ce n'est pas entretenu, nous n'allons pas les y mettre. Je pense que c'est un minimum. J'ai envoyé deux mails, cela n'a pas été fait, il a fallu une semaine et demi pour faire une aire de jeux ; je trouve cela quand même inadmissible. Que ce ne soit pas le lieu où les agents devaient travailler tel jour, je pense que le responsable aurait pu les interpellier et leur dire d'aller faire l'aire de jeux. Cela prend quoi ? Une heure, et je suis encore bien gentille ; une heure pour l'aire de jeux du CCAS. Il y a les activités le mercredi avec les mamans et les enfants, un plan est mis en place, je pense qu'il faut quand même les respecter. Même le personnel du CCAS, pour elles je trouve que ce n'est pas agréable.

Mme la Maire : nous sommes bien d'accord là-dessus. Cela a été demandé dès que tu as fait passer le message. Et malgré le fait que ce soit le Maire qui le demande, il m'a été répondu qu'il y avait un planning, ce à quoi j'ai répondu que nous modifierons le planning, qu'ils devaient intervenir. Il a fallu que j'insiste, que je revienne à la charge pour que ce soit fait. Effectivement, c'est tout à fait

regrettable, les espaces de jeux devraient être impeccables pour faciliter la fréquentation par les enfants, quel que soit leur âge.

2. Pouvez-vous nous faire un point sur les avancées du projet de Pistoulet ?

M. Louzon, Conseiller délégué au développement économique et à l'emploi : le Muretain Agglo, qui a la compétence du développement économique, a mandaté un bureau d'études pour aménager la Zone d'Activités Économiques du Pistoulet ; ils viennent de le changer il y a plus d'un mois. La première version du projet d'aménagement et sa projection financière devront être présentées demain, soit vendredi 11 juin 2021. Il y aura sûrement des modifications et d'autres versions. Nous avons reçu les représentants de l'association des riverains de cette zone pour leur confirmer la direction primaire qu'avait faite l'agglomération, à savoir : entreprises sans nuisance, hauteur des bâtiments, terrains à bâtir pour logements le long des habitations, etc.

Aujourd'hui, nous avons des demandes d'implantation de professionnels suffisantes pour remplir le foncier disponible. Les activités sont toutes sans nuisance, elles concernent principalement le secteur médical et paramédical, le secteur tertiaire et des petits commerces. Ces professionnels sont pour la plupart fonsorbaïses et porteurs d'emplois. Nous ne manquerons pas de convoquer les commissions ad'hoc dès que le cadre technique et financier du Muretain Agglo sera défini.

Mme la Maire : donc, cela avance, cela avance très lentement, le Muretain Agglo a mis du temps à travailler ce projet-là alors que le développement économique est l'une de ses compétences. Nous espérons que le projet pourra sortir dans les mois qui viennent.

M. Pilet : est-ce que je peux intervenir ? Demander une précision ? Sur les personnes, les entreprises pressenties, vous dites que ce sont essentiellement des Fonsorbaïses : ils vont augmenter leur activité ou déplacer leur activité ?

M. Louzon : la créer et la déplacer pour certains. Mais, le local vide ne le restera pas, il est déjà occupé.

M. Mailhé : lorsque nous avons fait le budget du Muretain Agglo, nous avons parlé de toutes les Zones Économiques qui allaient être créées sur le Muretain. Celle du Pistoulet a été budgétisée ?

Mme la Maire : il y avait des études pour la zone de Pistoulet.

M. Mailhé : des études. Il n'y avait pas la création par elle-même ?

Mme la Maire : il faut espérer que cela suivra.

17 - INFORMATIONS DIVERSES

Mme la Maire : la prochaine séance du Conseil Municipal aura lieu le 1^{er} juillet 2021.
Bonne soirée à tous.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 50.

Mme la Maire
SIMÉON Françoise



Le Secrétaire de Séance
CANILLO Gilbert

